

Neyergie SA

Rapport annuel 2025



*Auteur :
Martial Wicht
Président du CA
Neyruz, le 27 mai 2026*

Table des matières

Rapport annuel 2025	1
1. 2025 en bref	6
2. Préambule	7
3. Tendances du marché	7
3.1. Électricité – contexte tarifaire 2025	8
3.2. Tarifs de reprise du solaire	8
3.3. Combustibles	8
3.3.1. Huile de chauffage (mazout)	8
3.3.2. Plaquettes forestières	9
3.3.3. Synthèse des prix des combustibles 2025	9
3.4. Perspectives pour 2026	9
4. Buts statutaires de Neyergie SA et tenue des comptes	10
4.1. Forme juridique et actionnariat	10
4.2. But statutaire	10
4.3. Gouvernance – Conseil d’administration	10
4.3.1. Composition et représentation actuelle et historique au sein du CA	11
4.3.2. Renouvellement partiel du CA en 2026 lors de l’assemblée générale de l’exercice 2025	11
4.4. Tenue des comptes	11
4.4.1. Comptabilité	11
4.5. Contrôle des comptes	12
4.5.1. Synthèse – organisation comptable 2025	12
5. Évolution des réseaux et des infrastructures en 2025	12
5.1. Le microgrid – évolution structurelle	12
5.2. Uniformisation des points de mesure	12
5.3. TGBT de la nouvelle chaufferie – nouveau nœud du microgrid	13
5.3.1. Synthèse – évolutions du microgrid 2025	13
6. Tarifs	13
6.1. Tarifs de l’électricité	13
6.1.1. Évolution des tarifs 2024 / 2025	14
6.2. Tarifs de la chaleur	14
6.2.1. Composante variable – coûts de production (base 11,8 ct/kWh en 2024)	14

6.2.2.	Composante fixe – coûts d’infrastructure	14
6.2.3.	Réinitialisation des indices de base en 2025	15
7.	Infrastructure du réseau de chaleur	15
7.1.	Situation transitoire	15
7.1.1.	Synthèse des sources de production – 2025	16
7.2.	Bilan de la distribution et consommation 2025	16
7.2.1.	Production de chaleur	17
8.	Électricité	18
8.1.	Généralités – système électrique	18
8.2.	Production photovoltaïque	19
8.3.	Synthèse des flux d’électricité	20
9.	Approvisionnement	21
9.1.	Approvisionnement de combustible	21
9.2.	Approvisionnement en électricité	22
10.	Finances et opérations	23
10.1.	Financement des travaux de construction	23
10.2.	Exploitation et maintenance	23
10.3.	Clients	24
11.	Comptes 2025 - - Bilan 2025	24
11.1.	Compte d’exploitation, PP, (voir Annexe I)	24
11.1.1.	Chiffre d’affaires	24
11.1.2.	Charges	25
11.1.3.	Autres charges	26
11.1.4.	EBITDA	27
11.1.5.	Compte P&P synthétique	28
11.1.6.	Amortissements	28
11.1.7.	EBIT	29
11.1.8.	Résultat	29
11.1.9.	Cash-flow	30
11.1.10.	Synthèse du compte de résultat	30
11.1.11.	Divers	31
11.2.	Bilan (voir Annexe II)	31
11.2.1.	Actifs circulants	31
11.2.2.	Actifs immobilisés	32
11.2.3.	Capitaux étrangers	33

11.2.4.	Bilan et bénéfice.....	34
11.2.5.	Conclusion bilan 2025	36
11.3.	Boucllement.....	36
12.	Budget 2026	36
12.1.	Budget opérationnel.....	36
12.2.	Budget d'investissements 2026	38
12.3.	Note relative aux subventions	39
13.	Stratégie 2026 - 2028	39
14.	Perspectives	40
1.1.	Développement du réseau de chaleur	40
14.1.	Optimisation de la filière électrique	41
15.	Conclusion	41

Table des illustrations

Figure 1	Mise en place des accumulateurs	6
Figure 2	Les 10 ans de Neyergie	6
Figure 3	Une borne de recharge.....	6
Figure 4	Prix des combustibles	9
Figure 5	Composition CA	11
Figure 6	Organisation comptable	12
Figure 7	Evolution du microgrid	13
Figure 8	Evolution des tarifs	14
Figure 9	Synthèse des sources de production.....	16
Figure 10	Production de chaleur	17
Figure 11	Répartition des producteurs de chaleur	17
Figure 12	Représentation du réseau CAD et de son développement à moyen terme	18
Figure 13	Comparaison de la production PV 2023-202.....	19
Figure 14	Comparaison de l'injection du courant PV dans le réseau du GRD 2024-202	19
Figure 15	Evolution des achats d'énergie.....	20
Figure 16	Provenance de l'électricité consommée	20
Figure 17	Répartition des consommateurs	21
Figure 18	Flux de l'électricité photovoltaïque.....	21
Figure 19	Rendement des infrastructures électriques.....	21
Figure 20	Évolution des prix des combustibles	22
Figure 21	Évolution relative des prix de l'énergie	23
Figure 22	Évolution relative des prix de l'électricité	23
Figure 23	Evolution des ventes	25
Figure 24	Evolution des charges.....	26
Figure 25	Evolution des autres charges d'exploitation	27
Figure 26	Evolution des de l'EBITDA	28
Figure 29	Synthèse des comptes – ventes et charges.....	28
Figure 28	Evolution du casflow	30

Figure 29 Actifs circulants	31
Figure 30 Evolution de l'actif circulant.....	32
Figure 31 Actif immobilisé et total des actifs	33
Figure 32 Evolution de l'actif immobilisé	33
Figure 33 Evolution des capitaux étrangers	34
Figure 34 Evolution des capitaux propres	35
Figure 35 Fonds propres.....	35
Figure 36 Allocation du bénéfice.....	36
Figure 37 Budget opérationnel 2026.....	38
Figure 38 Budget investissement 2026	39

1. 2025 en bref

L'année 2025 marque le 10ème anniversaire de Neyergie SA. Cet événement a été célébré en présence des, autorités communales, fournisseurs, bureaux d'ingénieurs, prêteurs LEFAP ainsi que de toutes les personnes ayant contribué et continuant de contribuer à l'exploitation des installations. Cette fête fut également l'occasion de constater en direct le fonctionnement de la nouvelle pompe à chaleur, désormais opérationnelle et produisant de la chaleur pour le réseau depuis le mois d'août. Le journal La Liberté a profité de l'événement pour réaliser un reportage sur Neyergie, témoignant de l'intérêt que suscite le modèle énergétique local.

La mise en service de la pompe à chaleur est intervenue en août 2025, dans un planning extrêmement serré, représentant un défi logistique et technique important pour l'ensemble des acteurs impliqués.

Sur le plan financier, les résultats 2025 sont sous pression. Durant la période précédant la mise en service de la PAC, le réseau de chaleur a été alimenté exclusivement à partir de la chaudière au mazout, la chaudière à plaquettes ayant été découplée du réseau en raison des travaux en cours et maintenue en production uniquement pour les bâtiments communaux. Cette configuration a engendré des coûts d'exploitation plus élevés que les années précédentes. Par ailleurs, les travaux de construction de la nouvelle chaufferie ont généré des coûts imprévus hors du périmètre de la nouvelle chaufferie, pesant significativement sur le résultat de l'exercice. Durant l'année 2025, aucun nouveau raccordement n'est venu étendre le réseau de chaleur. Dans le périmètre actuel, les besoins sont couverts ; la croissance du réseau est désormais liée aux nouvelles constructions et aux projets d'extension planifiés.

Sur le plan du monitoring énergétique, des améliorations significatives ont été apportées à la mesure des flux d'électricité, permettant désormais un suivi fin de la rentabilité de chaque composante de l'architecture énergétique.

Le serveur NeyGen, qui assure la facturation de la chaleur ainsi que des consommateurs hors périmètre RCP, a connu des progrès notables en termes de stabilité et d'ergonomie, contribuant à une gestion plus fluide et fiable des données de facturation.

Les difficultés de connexion Wi-Fi des bornes de recharge, identifiées les années précédentes ont été résolues grâce à l'installation d'access points supplémentaires. En revanche, la consommation aux bornes publiques a atteint un plancher, confirmant que malgré la croissance du parc de véhicules électriques nos bornes ne sont pas demandées.



Figure 1 Mise en place des accumulateurs



Figure 2 Les 10 ans de Neyergie

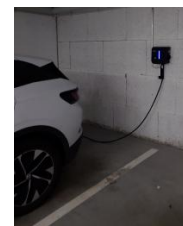


Figure 3 Une borne de recharge

2. *Préambule*

En 2025, les efforts ont été principalement concentrés sur la mise en service de la nouvelle chaufferie et la gestion des défis techniques et financiers qu'elle a engendrés. La pompe à chaleur, entrée en exploitation en août, constitue l'aboutissement d'un projet de plusieurs années et représente une étape décisive dans la stratégie énergétique de Neyergie SA.

La période précédant cette mise en service a nécessité une alimentation du réseau de chaleur exclusivement au mazout, la chaudière à plaquettes ayant été découplée du réseau durant les travaux. Cette situation contrainte a pesé lourdement sur les coûts d'exploitation. Par ailleurs, les travaux de construction ont généré des coûts imprévus, auxquels le Conseil d'administration et la direction ont dû faire face dans un contexte financier déjà sous pression. En raison des retards accumulés dans la planification, l'installation des machines et des chaudières à copeaux n'a pas pu être réalisée durant les vacances scolaires 2025 comme initialement prévu, et a été reportée à 2026.

Sur le plan du financement, un crédit d'investissement a été conclu avec la BCF (Banque Cantonale de Fribourg), rendu possible grâce à la garantie accordée par la commune au travers de ses autorités. Ce partenariat permet à Neyergie de bénéficier de conditions d'intérêt attractives, consolidant ainsi la viabilité financière à long terme des investissements réalisés. Dans ce même élan, Neyergie a remboursé à la commune les trois quarts du prêt relais de CHF 800'000, dont la moitié en avance sur le planning contractuel, témoignant d'une gestion financière rigoureuse malgré les contraintes de l'exercice.

Sur le plan juridique, la société a trouvé une issue au litige pendant depuis plusieurs années avec l'un de ses clients, portant sur une emprise foncière et des coûts de construction qui aurait été induits par le passage des conduites de chaleur. Cette résolution ouvre la voie, dès 2026, à la régularisation de la situation de ce client, dont les paiements étaient suspendus depuis 2022.

Parallèlement, la direction a poursuivi l'amélioration des outils de gestion et de monitoring, notamment par le renforcement des mesures des flux d'électricité, à l'optimisation du système de gestion de l'énergie (EMS) ainsi qu'à la stabilisation du serveur de facturation NeyGen. Ces améliorations visent à affiner la conduite des installations dans le but de servir les clients tout en améliorant l'efficacité économique des différentes composantes de l'architecture énergétique.

Malgré les difficultés rencontrées, cet exercice confirme la capacité de la société à mener à bien des projets complexes, à honorer ses engagements financiers et à maintenir la continuité de service envers ses clients, dans une perspective de transition énergétique locale ambitieuse.

3. *Tendances du marché*

En 2025, le marché de l'énergie en Suisse a poursuivi sa normalisation après les années de forte volatilité post-crise énergétique de 2022. Les tarifs de l'électricité continuent de baisser progressivement, tandis que les prix des combustibles demeurent globalement stables, offrant un cadre plus prévisible pour la gestion opérationnelle de Neyergie SA.

3.1. Électricité – contexte tarifaire 2025

Cette baisse s'explique principalement par trois facteurs : la détente des prix sur le marché de gros (autour de 90 EUR/MWh contre 150 EUR/MWh un an plus tôt), la réduction des coûts de la réserve d'hiver (0,23 ct/kWh en 2025 contre 1,2 ct/kWh en 2024), ainsi qu'une légère baisse du coût moyen pondéré du capital (WACC) pour le réseau.

Pour Neyergie, l'approvisionnement en électricité est assuré jusqu'à fin 2025 dans le cadre du contrat Optimo Balance conclu avec Groupe E. Un nouvel accord a d'ores et déjà été signé pour la période 2026–2028, à des conditions tarifaires plus avantageuses, en phase avec la détente observée sur les marchés européens.

La revente de l'électricité aux clients du microgrid respecte strictement le cadre réglementaire, notamment l'OApEI et les directives de l'ElCom pour les RCP. Les consommateurs de Neyergie bénéficient du prix compétitif de l'autoconsommation solaire locale, sans être désavantagés par rapport aux tarifs du GRD.

3.2. Tarifs de reprise du solaire

Un phénomène important marque l'année 2025 : la forte baisse des tarifs de reprise du courant injecté sur le réseau public. L'augmentation continue de la production solaire en Suisse conduit à une saturation du réseau aux heures de forte production, poussant les prix de reprise à la baisse, voire à des valeurs négatives lors des pics.

Certains GRD ont abaissé leur tarif de base de reprise à 11,00 ct/kWh en 2025 (contre environ 16,90 ct/kWh en 2024), avec une bonification éventuelle pour les garanties d'origine pouvant porter le total à 13,10 ct/kWh. Cette évolution renforce encore l'importance stratégique de maximiser l'autoconsommation locale, que ce soit via la batterie, la pompe à chaleur ou les bornes de recharge.

3.3. Combustibles

Les prix des combustibles fossiles et renouvelables utilisés par Neyergie pour la production de chaleur ont évolué de manière contrastée en 2025, avec une légère détente sur le mazout et une stabilité globale pour les plaquettes forestières.

3.3.1. Huile de chauffage (mazout)

En mars 2025, le prix moyen du mazout de chauffage s'établissait à 98,40 CHF/100 litres (source: OFDF), en retrait par rapport aux années précédentes où il dépassait 100 CHF/100 litres. Cette détente est liée à la baisse des cours pétroliers mondiaux et à l'appréciation relative du franc suisse face au dollar américain.

Toutefois, la structure fiscale reste lourde : la taxe sur le CO₂ (31,80 CHF/100 l) et la RPLP maintiennent le prix du mazout à un niveau structurellement élevé, indépendamment de l'évolution des cours pétroliers. Avec la mise en service de la pompe à chaleur en 2025, le recours

au mazout est appelé à se réduire significativement pour Neyergie, limité au rôle de chaudière de secours.

En 2025, pour des raisons hydrauliques liées aux travaux de construction de la nouvelle chaufferie, la production de chaleur à partir des plaquettes forestières a été limitée à l'alimentation des bâtiments communaux. Les bâtiments raccordés au réseau CAD ont ainsi été principalement approvisionnés par de la chaleur issue de la production au mazout, jusqu'à la mise en service de la pompe à chaleur (PAC) fin août 2025. Cette situation a eu un impact direct sur les volumes de mazout consommés et, par conséquent, sur les coûts d'exploitation de la période. Dès l'entrée en service de la PAC, le recours au mazout a été réduit tout en restant prédominant car le besoin de chaleur croît avec l'arrivée de l'automne, l'ensoleillement et le rendement de la PAC également.

3.3.2. Plaquettes forestières

Le marché du bois-énergie affiche une demande stable et soutenue en 2025, avec une légère pression haussière en fin d'année, selon les statistiques de Forêt Suisse. L'indice des prix des plaquettes publié par Energie-bois Suisse a stagné en début d'année, avant d'enregistrer une légère progression en février 2025, tirée par les sous-indices « produits pétroliers » et « indice des prix à la consommation ».

L'approvisionnement de Neyergie est assuré dans le cadre du contrat en vigueur avec Forêts Sarine. Un nouveau contrat pour la période suivante est à négocier. La plaquette forestière demeure le combustible le plus prévisible en termes de coût, grâce à l'indice de référence d'Energie-bois Suisse, utilisé dans les formules d'adaptation tarifaire.

3.3.3. Synthèse des prix des combustibles 2025

Huile de chauffage	~98,40 CHF / 100 litres (mars 2025, OFDF) – en baisse vs 2024
Structure fiscale mazout	Taxe CO ₂ : 31,80 CHF/100 l + RPLP – charge structurelle élevée
Plaquettes forestières	Indice stable avec légère hausse (fév. 2025) – source Energie-bois Suisse
Fournisseur plaquettes	Forêts Sarine – renouvellement du contrat en cours de négociation

Figure 4 Prix des combustibles

3.4. Perspectives pour 2026

La tendance à la baisse des prix de l'électricité devrait se poursuivre en 2026, avec un tarif médian attendu à environ 27,7 ct/kWh selon l'ElCom (–4 % vs 2025). Cette évolution favorable s'explique par l'arrivée à échéance de nombreux contrats conclus en 2022–2023 à des prix exceptionnellement élevés. Cependant, les prix resteront nettement au-dessus du niveau d'avant 2022 (21 ct/kWh en 2022).

À partir de 2026, de nouveaux éléments tarifaires entreront en vigueur (coûts solidaires liés aux renforcements de raccordement, tarifs de mesure séparés), ainsi que des modèles de tarification dynamique pour l'utilisation du réseau.

Ces évolutions réglementaires pourront influencer la stratégie d'extension du microgrid de Neyergie, notamment concernant le raccordement de nouveaux sites.

Dans ce contexte, la stratégie de Neyergie – maximiser l'autoconsommation solaire locale via la batterie, la pompe à chaleur et la gestion intelligente (EMS) – s'avère plus pertinente que jamais, permettant de s'affranchir partiellement des fluctuations du marché et d'offrir un prix compétitif et stable à ses clients.

4. Buts statutaires de Neyergie SA et tenue des comptes

4.1. Forme juridique et actionnariat

Neyergie SA est une société anonyme de droit suisse, dont le capital-actions de CHF 400'000 est détenu à 100 % par la Commune de Neyruz. Cette structure garantit un ancrage communal fort et un contrôle démocratique de l'activité énergétique sur le territoire.

4.2. But statuaire

Conformément à l'article 2 de ses statuts, Neyergie SA a pour but de favoriser le développement de l'énergie renouvelable dans et hors du territoire communal, par la promotion, la planification, la construction, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de production et de distribution d'énergie.

La société peut également :

- exercer toute activité financière, commerciale ou industrielle en rapport direct ou indirect avec son but ;
- acquérir des immeubles ;
- créer des succursales ou des filiales en Suisse ;
- participer à toute entreprise ayant un rapport direct ou indirect avec son but, en Suisse ou à l'étranger ;
- accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou des tiers, si cela favorise ses intérêts.

Ces objectifs statutaires sont pleinement respectés et atteints. Les activités de la société s'inscrivent en cohérence avec sa mission de promotion et de développement des énergies renouvelables, confirmée par la mise en service de la nouvelle chaufferie et l'exploitation du microgrid en 2025.

4.3. Gouvernance – Conseil d'administration

La gouvernance de Neyergie SA est assurée par un Conseil d'administration (CA) dont la composition est définie par l'article 18 des statuts : entre 3 et 7 membres, élus pour une période de 4 ans et rééligibles. Le président du Conseil, élu par l'assemblée générale, assure également la fonction d'administrateur délégué pour la conduite opérationnelle de la société.

En cas de remplacement en cours de mandat, le nouveau membre élu termine la durée du mandat de son prédécesseur, assurant ainsi une continuité dans la gouvernance.

En pratique, les mandats de 4 ans connaissent régulièrement des démissions anticipées, ce qui implique de pourvoir les sièges vacants dans les meilleurs délais afin de maintenir la capacité décisionnelle du CA.

4.3.1. Composition et représentation actuelle et historique au sein du CA

Taille du CA	5 membres (dans les limites statutaires de 3 à 7)
Durée des mandats	4 ans, rééligibles – remplacement en cours de mandat possible
Lien avec l'exécutif	Actuellement un membre issu de l'exécutif communal, garant du lien avec les autorités.
Lien avec le législatif	Trois membres issus du Conseil général, assurant le lien avec le législatif. A l'avenir, un représentant au minimum
Représentation des clients	Dans le passé un représentant du site du plus grand consommateur
Représentant de l'industrie	Actuellement, deux membres issus du Conseil général

Figure 5 Composition CA

4.3.2. Renouvellement partiel du CA en 2026 lors de l'assemblée générale de l'exercice 2025

En 2025, deux membres du Conseil d'administration ont annoncé leur démission. Lors de l'Assemblée générale de l'exercice, 2025 celle-ci est appelée à repourvoir un ou deux sièges vacants, en veillant à maintenir l'équilibre de représentation qui caractérise la gouvernance de Neyergie SA.

Le Conseil d'administration remercie les membres démissionnaires pour leur engagement et leur contribution au développement de la société durant leur mandat.

4.4. Tenue des comptes

4.4.1. Comptabilité

La tenue des comptes 2025 a été confiée à la fiduciaire Fid-Elite à Lausanne, reconduite dans cette mission. Le choix de Fid-Elite repose sur sa maîtrise de la plateforme Klara de la Poste suisse, garantissant la continuité informatique et la cohérence de la structure comptable d'un exercice à l'autre.

En 2025, un changement de comptable en charge du dossier Neyergie est intervenu au sein de Fid-Elite. Ce passage de relais a nécessité un accompagnement spécifique afin d'assurer la transmission des spécificités de notre comptabilité – notamment la facturation énergétique, les provisions et la structure des centres de coûts – et de garantir la qualité des écritures dans la continuité des exercices précédents.

4.5. Contrôle des comptes

Le contrôle des comptes 2025 a été assuré par la fiduciaire Berna Treuhand, également reconduite dans sa mission. Ce contrôle ne constitue pas une révision formelle au sens du Code des obligations, mais s'appuie pleinement sur les outils analytiques de la plateforme Klara.

La démarche consiste à exploiter les fonctionnalités de contrôle intégrées dans Klara pour vérifier la cohérence des écritures, identifier les écarts significatifs par rapport à l'exercice précédent, et challenger l'opérationnel sur les points présentant des risques ou des divergences nécessitant une justification. Cette approche pragmatique, adaptée à la taille et à la structure de Neyergie SA, garantit un niveau de contrôle efficace sans générer de charge administrative disproportionnée.

4.5.1. Synthèse – organisation comptable 2025

Tenue des comptes	Fid-Elite, Lausanne – reconduite
Plateforme comptable	Klara (La Poste suisse) – continuité assurée
Changement interne	Nouvelle comptable en charge du dossier chez Fid-Elite
Contrôle des comptes	Berna Treuhand – reconduite
Nature du contrôle	Analyse par les outils Klara, revue des écarts et points de risque

Figure 6 Organisation comptable

5. Évolution des réseaux et des infrastructures en 2025

5.1. Le microgrid – évolution structurelle

En 2025, le microgrid de Neyergie n'a pas connu d'extension significative en termes de longueur de réseau. En revanche, son architecture interne a été sensiblement renforcée, avec deux axes d'évolution principaux : l'amélioration de la mesure des flux d'énergie et la création d'un nouveau nœud de distribution électrique dans la nouvelle chaufferie.

5.2. Uniformisation des points de mesure

L'effort d'installation et de remplacement de compteurs entamé en 2024 s'est poursuivi en 2025. L'objectif est d'uniformiser les points de mesure sur l'ensemble du réseau afin d'obtenir une image précise et homogène des flux d'énergie – production, consommation, pertes techniques et autoconsommation – sur chaque branche du microgrid.

Ces données de comptage de qualité constituent la base indispensable à une gestion énergétique fine, notamment pour le pilotage de l'EMS, la facturation équitable des consommateurs et le suivi des performances de la centrale photovoltaïque.

5.3. TGBT de la nouvelle chaufferie – nouveau nœud du microgrid

La mise en place du tableau général basse tension (TGBT) dans la nouvelle chaufferie constitue l'évolution structurelle majeure du microgrid en 2025. Ce tableau électrique joue un double rôle fondamental :

- Il assure la distribution électrique interne de la chaufferie, alimentant la pompe à chaleur, les chaudières à bois, les accumulateurs et l'ensemble des auxiliaires de l'installation ;
- Il constitue un nouveau nœud de distribution dans la topologie du microgrid, à partir duquel il sera possible d'étendre le réseau électrique vers de nouveaux consommateurs.

Ce tableau a été conçu avec de nombreuses réserves, anticipant les raccordements futurs prévus dans le développement du site. Parmi les clients potentiellement concernés figure notamment le futur bâtiment scolaire, dont le raccordement au microgrid pourrait être réalisé sans travaux lourds supplémentaires grâce à cette infrastructure préparée.

5.3.1. Synthèse – évolutions du microgrid 2025

Extension en longueur	Aucune modification majeure du tracé
Points de mesure	Poursuite de l'uniformisation – meilleure précision des flux
Nouveau nœud électrique	TGBT de la nouvelle chaufferie
Fonctions du TGBT	Distribution interne chaufferie + extension du microgrid
Réserves prévues	Raccordements futurs : bâtiment scolaire et autres clients

Figure 7 Evolution du microgrid

6. Tarifs

6.1. Tarifs de l'électricité

Les tarifs de l'électricité appliqués par Neyergie sont entièrement cadrés par la réglementation fédérale. Ils se basent sur les tarifs du gestionnaire de réseau de distribution (GRD), en l'occurrence Groupe E, que Neyergie applique conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OApEl et les directives de l'ElCom.

En 2025, l'énergie électrique achetée auprès du GRD était encore soumise au contrat Optimo Balance, conclu en 2022 et valable jusqu'à fin 2025. Ce contrat, négocié dans un contexte de prix élevés, maintient le coût d'achat de l'énergie à un niveau qui ne laisse à Neyergie aucune marge de manœuvre pour proposer des tarifs inférieurs au cadre réglementaire fédéral.

Les consommateurs du microgrid bénéficient de deux sources d’approvisionnement à des conditions tarifaires distinctes : l’énergie provenant du réseau public (GRD) et l’énergie issue de la production propre (centrale photovoltaïque). Cette dernière, facturée à un tarif inférieur, constitue un avantage concret pour les clients du microgrid.

6.1.1. Évolution des tarifs 2024 / 2025

Composante	2024	2025	Évolution
Énergie réseau GRD (total)	31,73 ct/kWh	29,29 ct/kWh	-2,44 ct/kWh
Autoconsommation (production locale)	26,80 ct/kWh	24,43 ct/kWh	-2,37 ct/kWh
Frais de comptage	105,00 CHF/an	115,00 CHF/an	+10,00 CHF/an

Figure 8 Evolution des tarifs

Malgré une légère hausse des frais de comptage (+10 CHF/an), les tarifs énergétiques sont en baisse en 2025, tant pour l’énergie réseau (-2,44 ct/kWh) que pour l’autoconsommation (-2,37 ct/kWh). L’écart entre les deux sources d’approvisionnement reste stable à 4,86 ct/kWh en faveur de l’autoconsommation, confirmant la valeur ajoutée de la production solaire locale pour les clients du microgrid.

6.2. Tarifs de la chaleur

Le tarif de la chaleur distribuée par Neyergie est constitué de deux composantes distinctes, chacune régie par une formule d’indexation s’appuyant sur des indices de référence publiés par l’Office fédéral de la statistique (OFS) et par Energie-bois Suisse. Cette approche permet d’atténuer les fortes fluctuations du marché des combustibles fossiles tout en reflétant fidèlement l’évolution réelle des coûts de production.

6.2.1. Composante variable – coûts de production (base 11,8 ct/kWh en 2024)

Cette composante couvre les coûts directement liés à la production d’énergie. Elle est indexée sur l’évolution pondérée de plusieurs indices reflétant le mix énergétique de Neyergie :

- Prix du mazout (source OFS) – composante appelée à s’atténuer progressivement dès 2027, avec le recul du mazout comme source primaire ;
- Prix des plaquettes forestières (source Energie-bois Suisse) – indice très stable, évoluant indépendamment des sources fossiles ou de l’électricité ;
- Prix de l’électricité (source OFS) – nouvelle composante introduite en 2025, justifiée par la mise en service de la pompe à chaleur (PAC) qui fait de l’électricité un vecteur croissant de la production de chaleur ;
- Indice du coût de la vie (IPC, source OFS).

6.2.2. Composante fixe – coûts d’infrastructure

Cette composante couvre les coûts fixes de Neyergie, indépendants des volumes d’énergie produits : amortissements, personnel, entretien des infrastructures.

Elle est indexée uniquement sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), assurant une progression modérée et prévisible.

6.2.3. Réinitialisation des indices de base en 2025

Les indices de référence utilisés dans la formule d'adaptation ont été réinitialisés sur la base des valeurs de 2024. Cette décision fait suite au choix du Conseil d'administration de ne pas appliquer la formule de révision en 2024, afin de ne pas répercuter sur les clients les hausses de prix observées cette année-là. La réinitialisation garantit que les évolutions futures sont calculées sur une base actualisée et transparente.

Dès 2027, avec la montée en puissance de la PAC ainsi que la mise en production des nouvelles chaudières à bois, et parallèlement la réduction corrélative du recours au mazout, la composante fossile de la formule d'indexation verra son poids diminué significativement. Le tarif de la chaleur gagnera ainsi en stabilité et en décorrélation vis-à-vis des marchés pétroliers internationaux.

Il convient de souligner que les tarifs de chaleur appliqués par Neyergie ont été analysés par le Surveillant des prix, sans qu'aucune irrégularité par rapport aux conditions du marché, n'ait été relevée.

7. Infrastructure du réseau de chaleur

7.1. Situation transitoire

La pérennisation de l'approvisionnement en chaleur constitue un défi majeur durant cette période de transition. La production était jusqu'alors assurée par trois équipements : une chaudière à bois âgée de 26 ans, une chaudière à mazout mobile et, en secours, une chaudière à mazout du même âge que la chaudière à bois. Malgré la récurrence des pannes, la production a toujours été assurée 24h/24 et 7j/7.

Les travaux de réalisation de la nouvelle chaufferie ont nécessité, pour des raisons de topologie hydraulique, de découpler les producteurs. Les anciennes machines ont ainsi été affectées à l'alimentation des bâtiments communaux, comme c'était le cas avant la création du réseau de chaleur. Quant au réseau CAD, il a été approvisionné par une source unique – la chaudière à mazout mobile – jusqu'à la mise en service de la pompe à chaleur (PAC) fin août 2025.

Bien que cette machine fût plus récente que les autres, elle demeurait le maillon faible de l'approvisionnement pour l'ensemble des consommateurs du réseau car unique. Une surveillance disciplinée et une anticipation constante ont permis d'assurer le confort de tous les consommateurs tout au long de cette période.

Cette situation restera critique jusqu'à la mise en service des nouvelles chaudières à bois prévue à l'automne 2026. En effet, le dimensionnement de la PAC lui permet d'assurer la production d'eau chaude sanitaire, conformément à la planification, mais elle ne peut en aucun cas couvrir à elle seule les besoins de chauffage. La vigilance opérationnelle restera donc indispensable durant l'hiver 2025–2026.

7.1.1. Synthèse des sources de production – 2025

Bâtiments communaux	Anciennes chaudières (bois 26 ans + mazout secours) – découplées du réseau CAD
Réseau CAD (jan.–août)	Chaudière à mazout mobile – source unique, maillon critique
Réseau CAD (dès fin août)	Pompe à chaleur (PAC) – Chaudière mobile à mazout
Chauffage hivernal 2025–2026	PAC + chaudière mazout mobile en appoint – situation vulnérable en cas de panne de la chaudière à mazout
Horizon automne 2026	Nouvelles chaudières à bois – fin de la période transitoire

Figure 9 Synthèse des sources de production

7.2. Bilan de la distribution et consommation 2025

L'année 2025 constitue une période de transition énergétique particulièrement complexe pour Neyergie. Contrairement aux années précédentes où la production de chaleur reposait sur un système unique et bien rodé, 2025 a vu coexister simultanément plusieurs sources de production: la pompe à chaleur (PAC) nouvellement mise en service, la chaudière à bois, la chaudière à mazout mobile, ainsi que la chaudière à mazout fixe en relais. Cette multiplicité des sources, bien que nécessaire pendant la phase de transition, rend l'analyse des consommations plus complexe et les comparaisons avec 2024 moins directes.

En juillet 2025, les réseaux ont été découplés. Depuis cette période, les bâtiments communaux ont été approvisionnés en chaleur par la chaudière à bois, avec remise en fonction de l'ancienne chaudière à mazout comme backup. Le réseau de chaleur a quant à lui été alimenté par la chaudière à mazout mobile et la PAC.

Malgré cette complexité opérationnelle, le rendement global des infrastructures est resté stable, avec des pertes de 19% entre la production et l'énergie facturée — un résultat comparable à l'année précédente. Conformément au contrat de vente de chaleur, cette différence est répartie entre Neyergie, qui assume 10%, et les clients, sur la base des coûts effectifs des énergies primaires.

À fin 2025, la puissance installée des consommateurs atteignait 925 kW, pour une consommation totale de 1'731'981 kWh, représentant une production de 2'138'137 kWh.

Les bâtiments communaux ont consommé 426'430 kWh, soit une augmentation de 46% par rapport à 2024. À contrario, la consommation sur le réseau de chaleur est restée stable, avec une variation de -0,7%.

Cette augmentation de 46% interpelle et mérite une analyse approfondie. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : une année climatiquement plus froide, un taux d'occupation plus élevé des bâtiments, ou encore par une dégradation des circuits de chauffage dans les bâtiments, une

dérive des compteurs est également une possibilité. Les tableaux ci-après mettent en évidence l'évolution trimestrielle et permettent d'identifier les bâtiments les plus concernés.

Les variations trimestrielles observées dans les tableaux ci-dessus doivent être interprétées avec prudence. Les compteurs des bâtiments communaux sont propriété de la commune et ne sont probablement pas certifiés METAS, contrairement aux compteurs intégrés aux sous-stations. Les relevés manuels peuvent introduire des décalages liés à la date de lecture — notamment en période de forte consommation en fin de trimestre — sans toutefois affecter la consommation globale facturée. La mise à niveau des infrastructures prévoit l'installation de nouvelles sous-stations équipées de compteurs certifiés METAS, ce qui permettra à terme une mesure homogène et pleinement comparable.

Ces défis de transition sont inhérents à toute modernisation d'infrastructure énergétique. Dès que la PAC sera pleinement opérationnelle sur l'ensemble du périmètre, la production sera plus homogène, les données plus comparables et la gestion énergétique globale plus efficiente.

7.2.1. Production de chaleur

La production de chaleur en 2025 a fait encore appel à du combustible fossile afin d'assurer la période transitoire vers le 100% renouvelable en 2027.

Répartition de la production de chaleur 2021–2025 (kWh)									
	2025	Δ%	2024	Δ%	2023	Δ%	2022	Δ%	2021
PUISSANCES INSTALLÉES (kW)									
Puissance périmètre scolaire (facturée)	184	=	184	=	184	=	184	=	184
Puissance installée réseau	747	+2.3%	730	=	730	+16.1%	629	=	629
PRODUCTION DE CHALEUR (kWh)									
Chaudière à bois (renouvelable)	693 397	-28.8%	897 871	-24.9%	1 196 234	+0.8%	1 186 504	+23.6%	959 893
Combustible fossile (mazout)	1 166 784	+9.3%	1 067 290	+71.5%	622 340	+2.5%	607 290	-47.0%	1 146 480
Pompe à chaleur (PAC)	277 956	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL PRODUCTION	2 138 137	+6.1%	1 965 161	+8.1%	1 818 574	+1.4%	1 793 794	-14.8%	2 106 373
dont renouvelable (%)	45,4%		45,7%		65,8%		66,1%		45,6%

Figure 10 Production de chaleur

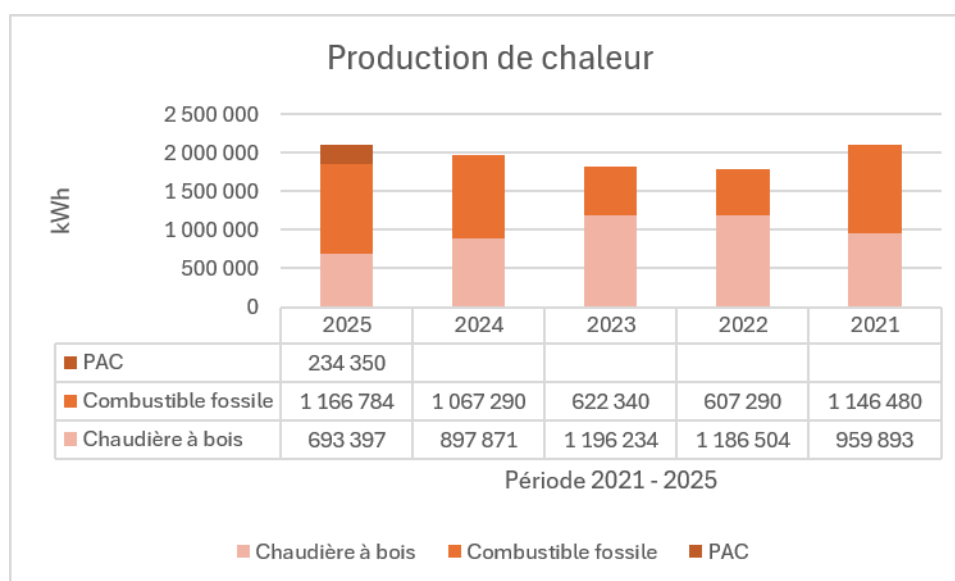


Figure 11 Répartition des producteurs de chaleur



Figure 12 Représentation du réseau CAD et de son développement à moyen terme

8. Électricité

8.1. Généralités – système électrique

L'approvisionnement en électricité repose sur trois sources complémentaires : la production photovoltaïque issue des installations, propriété de Neyergie, l'achat d'électricité auprès du gestionnaire de réseau de distribution (GRD, Groupe-E), et la restitution de l'énergie stockée dans la batterie.

La batterie joue un rôle central dans l'optimisation énergétique du site. Sa mission prioritaire est l'écrtage des pointes de consommation, lesquelles sont financièrement pénalisantes selon le modèle tarifaire du GRD. À cet effet, elle doit maintenir en permanence un niveau de charge suffisant.

En période d'excédent solaire, elle absorbe la production photovoltaïque non consommée localement. En dehors des périodes d'ensoleillement, une charge partielle depuis le réseau à tarif nocturne est possible, bien que la différence entre tarif de nuit et tarif de jour, rapportée aux pertes de la batterie, ne représente pas un avantage économique significatif. La baisse des tarifs de reprise pratiqués par le GRD pour l'énergie solaire locale renforce par ailleurs la nécessité de maximiser l'autoconsommation.

La pompe à chaleur (PAC) produit prioritairement de la chaleur durant les périodes d'ensoleillement, en valorisant l'électricité solaire excédentaire. En permanence le système de gestion de l'énergie (EMS) calcule en temps réel le coût d'opportunité de chaque source de production — bois, mazout ou PAC alimentée par le réseau — en tenant compte du COP de la PAC et des prix effectifs des énergies primaires, afin de sélectionner la combinaison la plus efficiente sur les plans énergétique et économique.

Dès septembre 2025, l'infrastructure énergétique a été pleinement opérationnelle, à l'exception des nouvelles chaudières à bois qui seront en service en 2026. Les derniers mois de l'année ont

permis d'entamer l'optimisation des algorithmes de l'EMS, dont le potentiel d'amélioration reste significatif pour les mois et années à venir.

Du point de vue de la facturation, les consommateurs sont répartis en deux groupes. Le périmètre RCP (Regroupement dans le cadre de la Consommation Propre) regroupe l'ensemble des résidences du Clédard, facturées par la SEIC. Les consommateurs hors périmètre RCP, facturés par Neyergie avec le logiciel NeyGen, comprennent les bornes de recharge privées, les disponibles et les bâtiments communaux. Ils bénéficient des mêmes tarifs, contrairement aux bornes de recharge publiques qui font l'objet d'une tarification spécifique.

8.2. Production photovoltaïque

La production solaire de Neyergie confirme une progression en 2025 par rapport à 2024 et 2023. A noter que 2023 était de 12% inférieur à 2022. En 2025, la centrale photovoltaïque a atteint un bon niveau de production, surpassant 2024 et 2023 sur l'ensemble des mois, avec un pic estival dépassant 50'000 kWh en juillet. Cette hausse s'explique principalement par le meilleur ensoleillement et une meilleure disponibilité des onduleurs.

Parallèlement, l'injection dans le réseau du GRD a fortement progressé en 2025, atteignant plus de 20'000 kWh en juin, soit le double de 2024 sur les mois d'été. Ce niveau élevé d'injection traduit un excédent de production solaire que l'autoconsommation locale — batterie — n'a pas encore pu absorber pleinement. C'est précisément l'enjeu de l'optimisation des algorithmes de l'EMS engagée dès septembre 2025 avec la mise en service de la PAC.

Bien que le présent rapport concerne l'exercice 2025, il est intéressant d'observer les chiffres début 2026 car ils intègrent l'exploitation complète de la batterie. Ceux-ci montrent déjà un volume injecté nettement inférieure à 2025 sur la même période. A l'évidence, l'utilisation de la PAC lorsque le soleil brille, a pour conséquence une meilleure valorisation de l'énergie produite localement, confirmant les effets positifs de l'optimisation de l'EMS.

En résumé, 2025 marque à la fois le pic de production solaire et le pic d'injection - une situation transitoire qui devrait se résorber au fur et à mesure que l'EMS et la PAC seront pleinement optimisés - permettant de maximiser l'autoconsommation et de réduire la dépendance au tarif de reprise du GRD, en baisse constante.

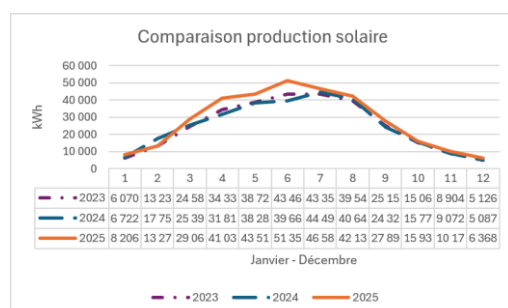


Figure 13 Comparaison de la production PV 2023-202

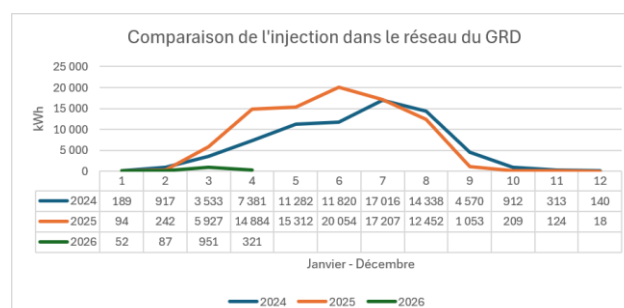


Figure 14 Comparaison de l'injection du courant PV dans le réseau du GRD 2024-202

8.3. Synthèse des flux d'électricité

En 2025, Neyergie a géré un volume total de 705'451 kWh d'électricité achetée ou produite, pour 597'685 kWh effectivement distribués aux consommateurs, soit un rendement global de 84.7%.

La provenance de l'électricité consommée reflète une autoconsommation solaire significative : 58% de l'énergie provient de l'achat au GRD, 33% de la production photovoltaïque en autoconsommation directe, et 4% du courant de la batterie. Ce mix démontre la contribution réelle de la centrale solaire à l'approvisionnement local.

S'agissant des flux photovoltaïques, 26% de la production solaire est injectée dans le réseau du GRD, 64% est autoconsommée directement et 5% transite par la batterie. La part d'injection élevée confirme l'enjeu stratégique de maximiser l'autoconsommation via l'EMS, d'autant que les tarifs de reprise du GRD sont en baisse constante.

La répartition des consommateurs illustre la prédominance du périmètre RCP Clédard avec 44% des volumes distribués, suivi de la Commune (25%), de la PAC (23%), des bornes de recharge (4%) et de NeyGen Paroisse (4%). Cette structure stable constitue la base tarifaire sur laquelle repose le chiffre d'affaires électrique.

Les achats d'énergie au GRD montrent, sur les mois d'été, une tendance à la baisse entre 2024 et 2025, grâce à la montée en puissance de la production solaire. A titre de comparaison les premiers mois de l'année 2026, pour lesquels les chiffres sont disponibles, confirment cette tendance, notamment avec des achats inférieurs à l'année de l'exercice 2025, signe de l'amélioration progressive de l'efficacité énergétique du système.

Le point de vigilance majeur reste le volume non facturé qui représente 107'766 kWh, soit 15.3% du volume total. Ce chiffre, incluant les pertes techniques du réseau, la charge de la batterie et les écarts de mesure, constitue le principal levier d'amélioration identifié pour les prochains exercices.

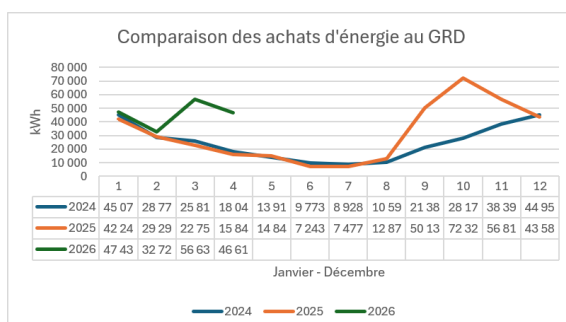


Figure 15 Evolution des achats d'énergie

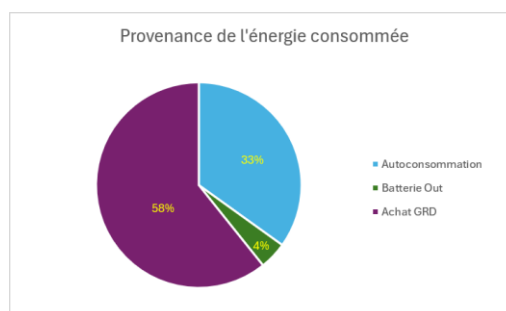


Figure 16 Provenance de l'électricité consommée

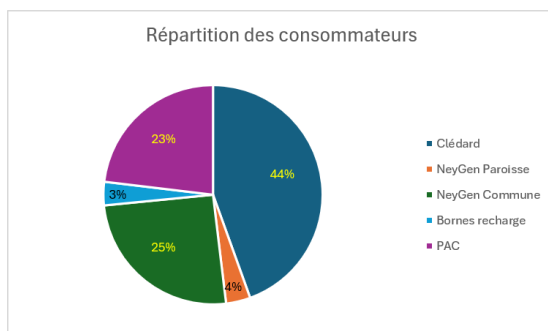


Figure 17 Répartition des consommateurs

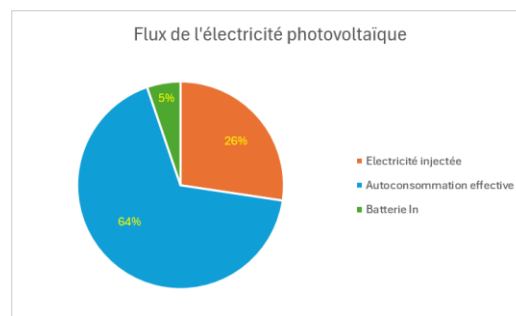


Figure 18 Flux de l'électricité photovoltaïque

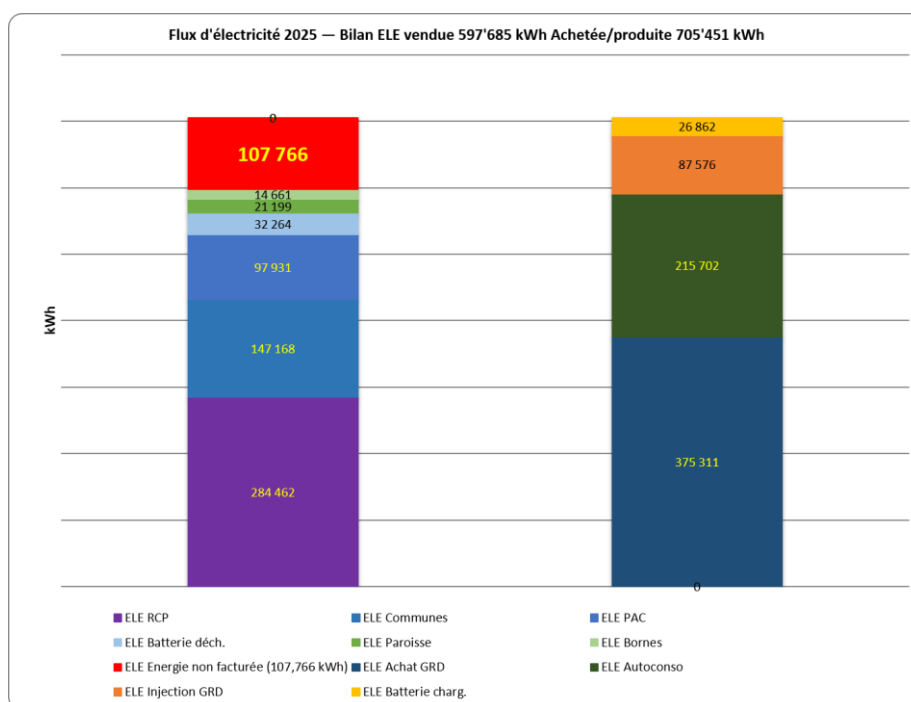


Figure 19 Rendement des infrastructures électriques

9. Approvisionnement

9.1. Approvisionnement de combustible

L'approvisionnement en combustibles repose sur des modèles contractuels distincts selon la source d'énergie.

Les plaquettes forestières sont fournies par Forêts Sarine dans le cadre d'un contrat à prix fixe sur trois ans, offrant une visibilité et une stabilité tarifaire optimales. Le contrat couvrant l'année 2025 arrive à échéance en fin d'année ; des négociations sont en cours pour le renouveler sur les trois prochaines années dans des conditions que nous espérons similaires.

L'approvisionnement en mazout s'effectue quant à lui aux conditions du marché. En 2025, la consommation d'huile de chauffage a été particulièrement élevée en raison de la situation transitoire liée à la construction de la nouvelle chaufferie. Les prix ont toutefois évolué légèrement à la baisse, limitant partiellement l'impact financier de cette surconsommation.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la plaquette forestière demeure, sur l'ensemble de la période observée, le combustible affichant la plus grande stabilité de prix. Cette prévisibilité constitue un avantage stratégique majeur pour la planification financière de Neyergie, dans un contexte énergétique global marqué par la volatilité.

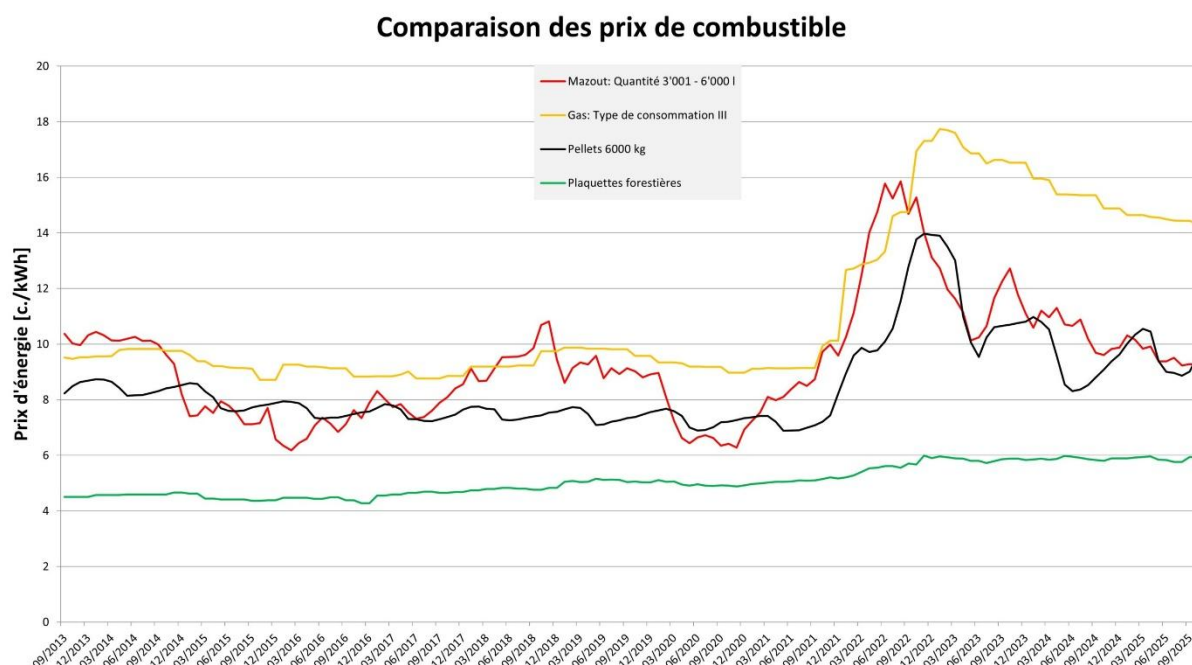


Figure 20 Évolution des prix des combustibles

9.2. Approvisionnement en électricité

L'électricité est achetée auprès de Groupe-E SA sur la base du produit Optimo Balance. Ce contrat d'approvisionnement à prix fixe, conclu pour une durée indéterminée, mais qui peut être dénoncé sous certaines conditions, permet à Neyergie de sécuriser son coût d'achat indépendamment des fluctuations instantanées du marché. La quantité est définie à l'avance sur la base d'une consommation prévisionnelle, les écarts entre consommation réelle et quantité contractée étant compensés automatiquement. L'avantage de cette formule réside dans le lissage des hausses et des baisses de prix sur la durée du contrat, offrant ainsi une prévisibilité budgétaire essentielle.

2025 est la dernière année couverte par ce modèle. Dès 2026 et jusqu'en 2028, Neyergie bénéficiera d'un nouveau contrat à prix fixe, négocié au moment de la signature à des conditions plus favorables. Le coût d'achat sera légèrement inférieur, ce qui permettra de compenser partiellement les effets défavorables du contrat précédent.

En effet, la marge de Neyergie sur l'électricité est structurellement contrainte : d'un côté, le tarif applicable aux clients est plafonné par la réglementation en vigueur ; de l'autre, le prix d'achat est indexé sur le marché via le contrat Optimo Balance. Durant les dernières années, cette double contrainte a généré une marge insuffisante pour financer de nouveaux investissements. L'amélioration des conditions d'achat dès 2026 constitue donc un signal positif pour la capacité d'autofinancement de la société.

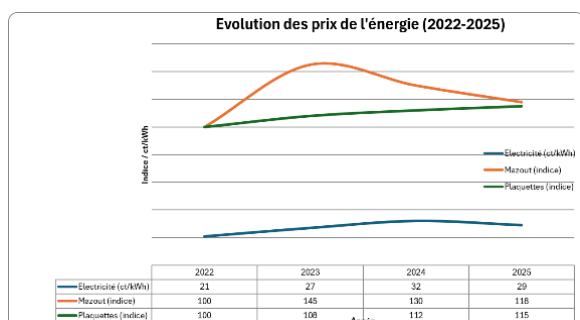


Figure 21 Évolution relative des prix de l'énergie

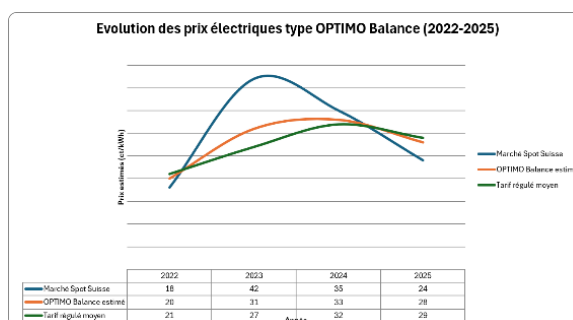


Figure 22 Évolution relative des prix de l'électricité

10. Finances et opérations

10.1. Financement des travaux de construction

La réalisation de la nouvelle chaufferie s'est déroulée conformément au calendrier et au budget prévu. Durant les étés 2024 et 2025, les travaux ont progressé selon le planning : le local de la nouvelle chaufferie a été raccordé au réseau de chaleur, les accumulateurs de chaleur, l'aéro-échangeur ainsi que la pompe à chaleur (PAC) ont été installés et mis en service avec succès.

Sur le plan financier, aucune dérive budgétaire majeure n'a été constatée. Quelques travaux imprévus sont venus s'ajouter au programme initial, sans toutefois remettre en cause l'enveloppe globale du projet.

10.2. Exploitation et maintenance

L'exploitation des installations s'est déroulée sans problème majeur. Les contraintes rencontrées sont essentiellement liées à la gestion de l'organisation provisoire inhérente à la phase de transition, et non à des défaillances techniques structurelles.

La chaudière à bois existante restera en service jusqu'à la mise en production complète des nouvelles chaudières, prévue dans les deux prochaines années, avant d'être définitivement mise hors service après 28 années de bons et loyaux services.

Du côté de la production solaire, la mise en place de nouveaux compteurs permet désormais une mesure plus précise de la production réelle. L'implémentation prochaine d'algorithmes de surveillance viendra compléter ce dispositif, en permettant la détection automatique des anomalies techniques ainsi que des dérives de rendement liées à l'encrassement des panneaux.

Un point de vigilance subsiste concernant l'infrastructure du microgrid : un disjoncteur unique protège l'ensemble du réseau électrique, ce qui constitue un risque potentiel en cas de défaillance. Cet appareil fait l'objet d'un suivi rigoureux. Une intervention de maintenance préventive est planifiée dans l'année à venir, nécessitant une coupure d'électricité d'environ deux heures, dont les clients seront informés en temps utile.

10.3. Clients

L'année 2025 n'a enregistré aucun fait majeur en matière de qualité de service, et aucune insatisfaction récurrente n'a été signalée par les clients.

Sur le plan administratif, la gestion des mutations est désormais traitée régulièrement via le site Internet, simplifiant les démarches pour les clients comme pour la société. La facturation s'effectue encore par courrier papier ; une évolution vers la facture électronique est prévue dans les prochaines années.

Le processus de relance des impayés mérite une attention particulière. Actuellement, les deux premiers rappels sont gérés par la SEIC. Lorsqu'une facture demeure impayée au-delà de ce délai, la SEIC solde le compte client en débitant Neyergie, qui doit alors prendre en charge le recouvrement. Cette procédure génère des malentendus : le client, constatant un solde nul auprès de la SEIC, considère à tort sa dette éteinte. Une clarification du processus et une meilleure communication auprès des clients s'imposent pour éviter ces situations.

Par ailleurs, Neyergie a réalisé plusieurs travaux de maintenance pour le compte des PPE du site. Ces prestations de service, bien que ponctuelles, contribuent à renforcer la relation de proximité avec les clients et à consolider la position de Neyergie comme partenaire énergétique de confiance.

Enfin, le site Internet demeure largement sous-exploité au regard de son potentiel. La finalisation de la création des comptes clients permettra à ces derniers un accès interactif à leurs données de consommation et de facturation, renforçant ainsi la transparence et l'autonomie dans la gestion de leur contrat.

11. Comptes 2025 - - Bilan 2025

11.1. Compte d'exploitation, PP, (voir Annexe I)

11.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de deux sources principales : la vente de chaleur, subdivisée en énergie consommée et puissance souscrite, et la vente d'électricité, répartie entre l'énergie achetée auprès du GRD et l'énergie auto-produite issue de la centrale photovoltaïque. Des prestations de services complètent l'ensemble des produits. Le périmètre des consommateurs est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires brut (hors provisions) s'élève à CHF 586'535,26. Après déduction des provisions — dont un du croire de CHF 3'999 et autres déductions sur ventes représente CHF 5'251,70 - le chiffre d'affaires net ressort à CHF 581'283,56, soit une hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

La vente de chaleur constitue la part prépondérante du chiffre d'affaires avec CHF 384'888,36, soit 67% du total, en légère progression par rapport à 2024, portée par une consommation supérieure à celle de l'exercice précédent. La vente d'électricité s'établit à CHF 149'782,89, représentant 25% du chiffre d'affaires, en hausse de 10%. Le solde, soit environ 8%, correspond aux prestations de services facturées aux PPE du site ainsi que la gestion du comptage.

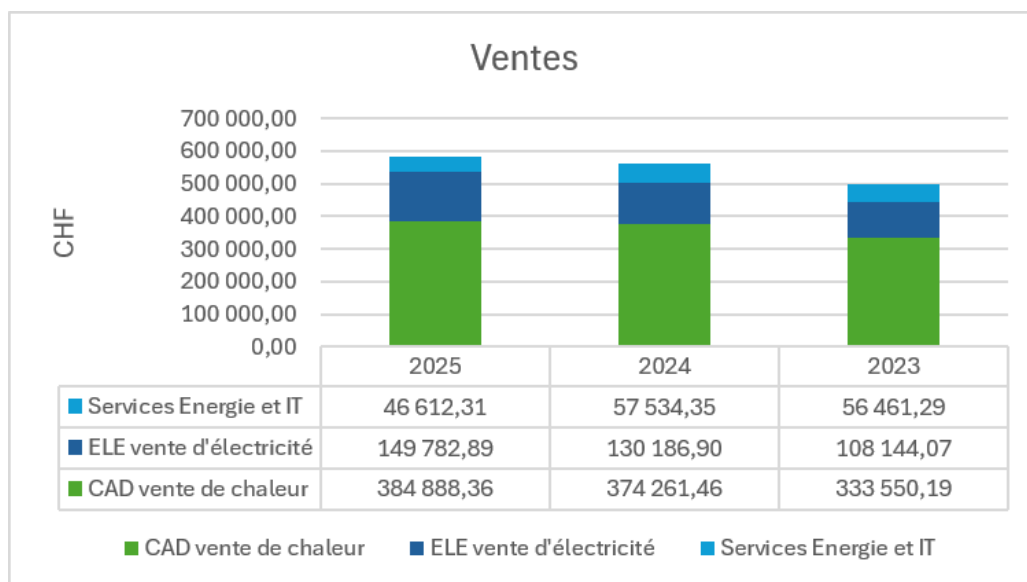


Figure 23 Evolution des ventes

11.1.2. Charges

Les charges d'exploitation 2025 s'élèvent à CHF 331'653, en baisse de 12% par rapport à l'exercice précédent (CHF 376'610). Cette réduction reflète principalement l'amélioration des conditions d'achat de l'électricité.

Le poste le plus important en valeur absolue reste l'huile de chauffage, en hausse de CHF 83'365 à CHF 107'364 (+29%). Cette augmentation ne résulte pas d'une hausse des prix — ceux-ci étaient au contraire orientés à la baisse — mais uniquement de la surconsommation de mazout liée à la situation transitoire de la nouvelle chaufferie, déjà évoquée précédemment.

Le coût de l'électricité a fortement diminué, passant de CHF 109'322 à CHF 82'961 (-24%), grâce aux meilleures conditions tarifaires ainsi qu'à la montée en puissance de l'autoconsommation solaire. Les plaquettes forestières ont également vu leur coût baisser, de CHF 44'504 à CHF 35'060 (-21%), non pas en raison d'une variation de prix mais du recours moindre à la chaudière à bois durant la période de transition.

Les services et prestations de tiers s'établissent à CHF 89'507, en légère hausse par rapport aux CHF 88'119 de 2024. Les coûts de maintenance ont quant à eux fortement reculé à CHF 6'940, contre CHF 27'601 en 2024, l'exercice 2025 n'ayant enregistré aucune panne majeure sur les infrastructures.

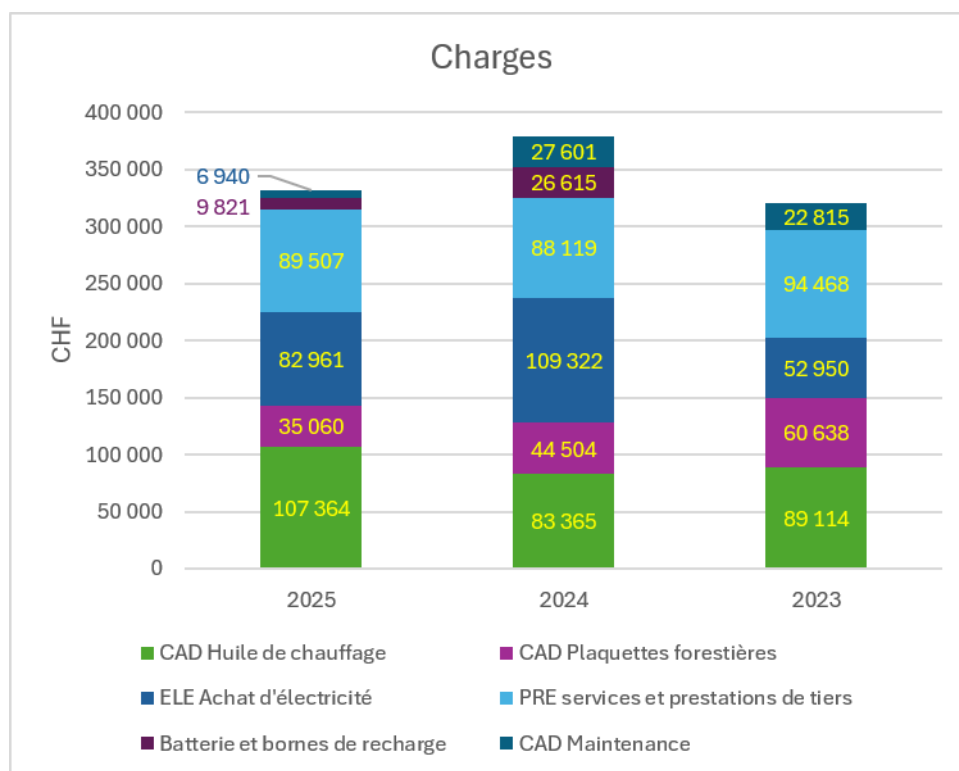


Figure 24 Evolution des charges

11.1.3. Autres charges

Les autres charges d'exploitation 2025 s'élèvent à CHF 82'220, en forte hausse par rapport aux CHF 35'277 de 2024. Cette progression est principalement liée à des charges exceptionnelles directement rattachées à la mise en service de la nouvelle chaufferie.

Le poste le plus significatif est celui des services et prestations externes, qui double pour atteindre CHF 35'821 contre CHF 17'037 en 2024 (+110%). Cette hausse reflète des prestations ponctuelles liées à la nouvelle chaufferie qui, du fait de leur nature, ne répondaient pas aux critères d'activation en tant qu'investissements et ont donc été comptabilisées en charges.

Dans la même logique, le poste IT Informatique (CHF 5'335, nouveau en 2025) couvre les mises à jour et adaptations des systèmes rendues nécessaires par l'intégration de la nouvelle chaufferie et de l'EMS.

Un loyer de CHF 15'000 apparaît également pour la première fois en 2025, comptabilisé sur trois trimestres. Ce poste est appelé à se stabiliser dès 2026 sur une base annuelle complète.

Le poste Marketing enregistre une hausse significative à CHF 9'407 contre CHF 123 en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par les coûts liés à la célébration du 10ème anniversaire de Neyergie, événement ponctuel qui ne se reproduira pas sur les exercices suivants. Les assurances progressent modérément à CHF 6'369 (+49%), en lien avec l'extension du périmètre des installations assurées. Les services administratifs et opérationnels sont stables à CHF 9'766 (-17%). Les frais juridiques restent marginaux à CHF 522 (-77%), confirmant la résolution progressive des dossiers en cours.

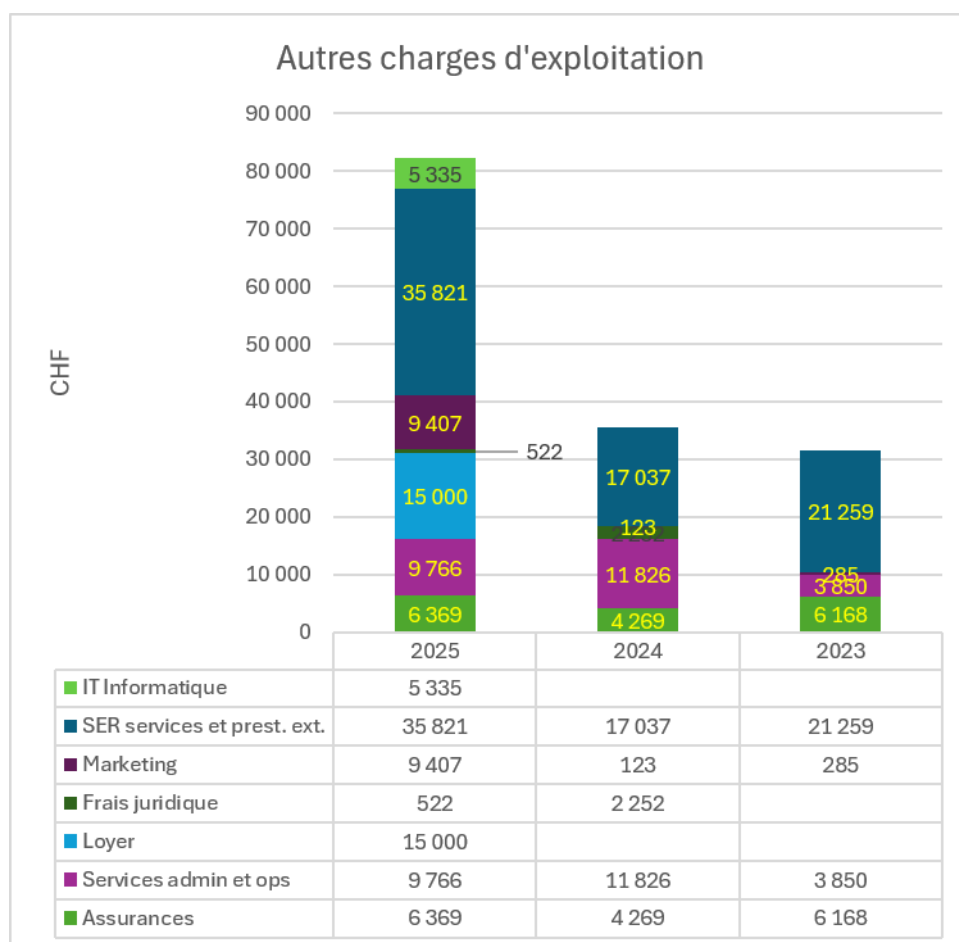


Figure 25 Evolution des autres charges d'exploitation

11.1.4. EBITDA

L'EBITDA 2025 s'élève à CHF 167'411, en progression de 29% par rapport à 2024 (CHF 129'422) et supérieur également à l'exercice 2023 (CHF 146'699). Cette performance résulte de l'effet conjugué de plusieurs facteurs favorables.

Du côté des produits, le chiffre d'affaires brut progresse à CHF 586'535, tandis que les déductions sur ventes se limitent à CHF 5'252 — contre CHF 22'694 en 2024 — grâce au fait que les provisions constituées pour l'affaire en litige n'ont pas eu besoin d'être renouvelées, libérant ainsi près de CHF 17'000 de marge supplémentaire.

Du côté des charges, les coûts de matériel reculent de CHF 376'610 à CHF 331'653 (-12%), bénéficiant principalement de la baisse du prix d'achat de l'électricité, amorcée dès la renégociation contractuelle, ainsi que de la réduction de la consommation de plaquettes forestières liée à la transition des installations.

La marge brute après charges de matériel ressort ainsi à CHF 249'631, en hausse de 54% par rapport à 2024 (CHF 162'678). Neyergie ne supportant aucune charge de personnel, cette marge correspond directement à la marge opérationnelle avant autres charges d'exploitation.

Après déduction des autres charges d'exploitation de CHF 82'220 — dont une part significative est non récurrente, liée à la mise en service de la nouvelle chaufferie et au 10ème anniversaire — l'EBITDA atteint CHF 167'411, confirmant le redressement de la capacité bénéficiaire de la société.

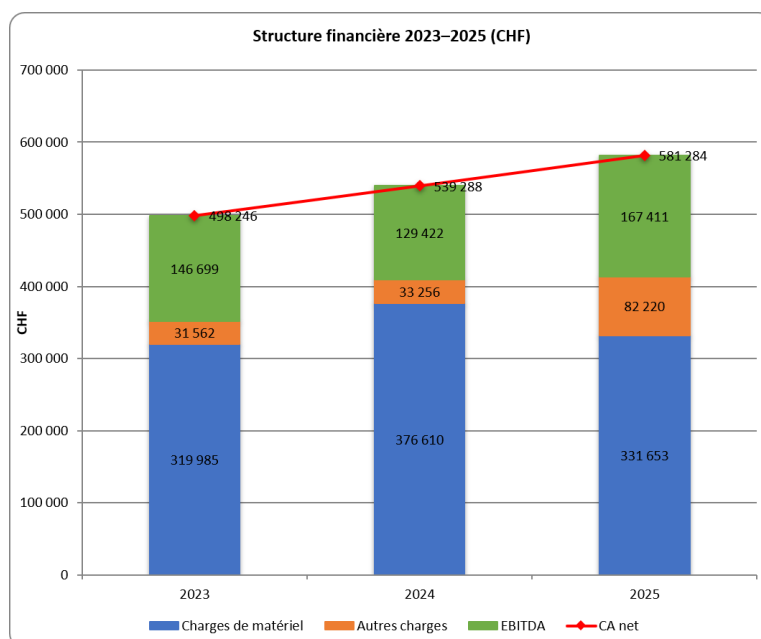


Figure 26 Evolution des de l'EBITDA

11.1.5. Compte P&P synthétique

Les comptes complets sont à disposition dans l'annexe I.

Compte	10ème exercice 01.01 - 31.12.2025	9ème exercice Neyergie SA 01.01 - 31.12.2024
^ Produits nets des ventes de biens et de prestations de service	581'283.56	539'288.47
v 3000 Produits des ventes de biens et de prestations de service	586'535.26	561'982.72
v 3800 Déductions sur ventes	-5'251.70	-22'694.25
v Charges de matériel	331'652.51	376'610.48
Gross margin after material cost	249'631.05	162'677.99
Frais de personnel	0.00	0.00
Gross margin after labor cost	249'631.05	162'677.99
v Autres charges d'exploitation	82'219.68	33'255.59
Earnings before interest and taxes depreciation and amortization (EBITDA)	167'411.37	129'422.40
v Amortissements et corrections de la valeur des actifs immobilisés	167'484.85	178'867.17
Earnings before interest and taxes (EBIT)	-73.48	-49'444.77

Figure 27 Synthèse des comptes – ventes et charges

11.1.6. Amortissements

Les amortissements 2025 s'élèvent à CHF 167'485, en baisse par rapport aux CHF 178'867 de 2024 (-6%). Cette diminution s'explique principalement par le fait que l'exercice 2024 avait intégré des amortissements exceptionnels sur les installations solaires, notamment sur les onduleurs dont la durée de vie effective s'est avérée inférieure aux estimations initiales. Ces corrections de valeur,

désormais soldées, ne se reproduisent pas en 2025, ramenant les amortissements à un niveau normatif. Toutefois, sur le présent exercice un amortissement exceptionnel a été comptabilisé sur le poste machines et appareils dû à la disparition d'une machine.

Les postes les plus significatifs restent les études d'architectes et ingénieurs (CHF 31'479), la centrale CAD production et machines (CHF 36'574) ainsi que la centrale PV panneaux solaires (CHF 15'366), ce dernier poste étant logiquement en forte baisse après les amortissements exceptionnels de l'exercice précédent (CHF 52'681).

Plusieurs postes enregistrent en revanche une hausse, notamment l'infrastructure IT (CHF 12'209 contre CHF 2'098 en 2024), reflétant les investissements dans les systèmes de gestion liés à l'EMS et à la nouvelle chaufferie, ainsi que l'infrastructure locale batterie (CHF 2'545, nouveau poste en 2025).

11.1.7. EBIT

L'EBIT s'établit à CHF -73, en amélioration très significative par rapport à l'exercice précédent (CHF -49'445).

Néanmoins, l'EBIT négatif — bien que quasi nul — ne permet pas encore de couvrir les charges financières de CHF 24'096, d'où un EBT négatif de CHF -24'170. Cette situation s'explique par deux facteurs non récurrents propres à l'exercice 2025 : d'une part, des charges d'exploitation exceptionnelles liées à la phase de transition de la nouvelle chaufferie et à la célébration du 10ème anniversaire ; d'autre part, des amortissements élevés sur les machines et installations. Certains éléments, par nature non reconductibles, disparaîtront en 2026, permettant à l'EBIT de s'améliorer et de couvrir intégralement les charges financières, comme le confirme le budget prévisionnel.

11.1.8. Résultat

Les charges financières nettes s'élèvent à CHF 24'096, portant l'EBT à CHF -24'170. Ces charges correspondent aux intérêts liés au financement des infrastructures en cours de déploiement.

Le résultat bénéficie de deux produits exceptionnels non récurrents totalisant CHF 35'497 : la dissolution d'une provision devenue sans objet (CHF 33'359) et la reprise de provisions sur factures fournisseurs (CHF 2'131). Ces éléments permettent de dégager un résultat net de CHF 10'328 après impôts de CHF 1'000.

Il convient de rappeler que l'objectif statutaire de Neyergie n'est pas la réalisation de bénéfices, mais la fourniture d'énergie à ses clients au meilleur coût. Dans ce cadre, la priorité financière est double : assurer la capacité d'amortissement des infrastructures énergétiques d'une part, et couvrir les charges financières liées aux emprunts contractés pour leur financement d'autre part. Au regard de ces deux objectifs, l'exercice 2025 est satisfaisant : les amortissements sont intégralement couverts par l'EBITDA, et la trajectoire financière est en nette amélioration. Le bénéfice net dégagé constitue une réserve bienvenue pour les exercices à venir, dans la perspective de la finalisation de la nouvelle chaufferie.

11.1.9. Cash-flow

Le cashflow opérationnel — soit l'EBITDA après déduction des charges financières et des impôts — constitue l'indicateur central de la capacité de Neyergie à honorer ses obligations financières et à amortir ses infrastructures.

En 2025, le cashflow opérationnel s'élève à CHF 142'315, en hausse de 32% par rapport à 2024 (CHF 108'137), et supérieur également à 2023 (CHF 124'542). Cette progression confirme le redressement de la société après une année 2024 difficile, marquée par des amortissements exceptionnels et une marge réduite.

Les charges financières progressent légèrement à CHF 24'096 contre CHF 20'469 en 2024, reflétant l'encours des emprunts contractés pour financer les infrastructures en cours de déploiement. Si l'EBITDA de CHF 167'411 représente près de 7 fois ces charges financières, il convient de rappeler que les amortissements — du même ordre de grandeur — absorbent l'intégralité de la marge opérationnelle, ramenant l'EBIT à quasi zéro.

La couverture des charges financières repose donc sur les produits exceptionnels de l'exercice, situation appelée à se normaliser dès 2026 avec le retour à un EBIT structuellement positif. Ce cashflow de CHF 142'315 assure intégralement la couverture des amortissements normatifs, objectif premier de la société, et dégage une marge de manœuvre pour les exercices à venir.

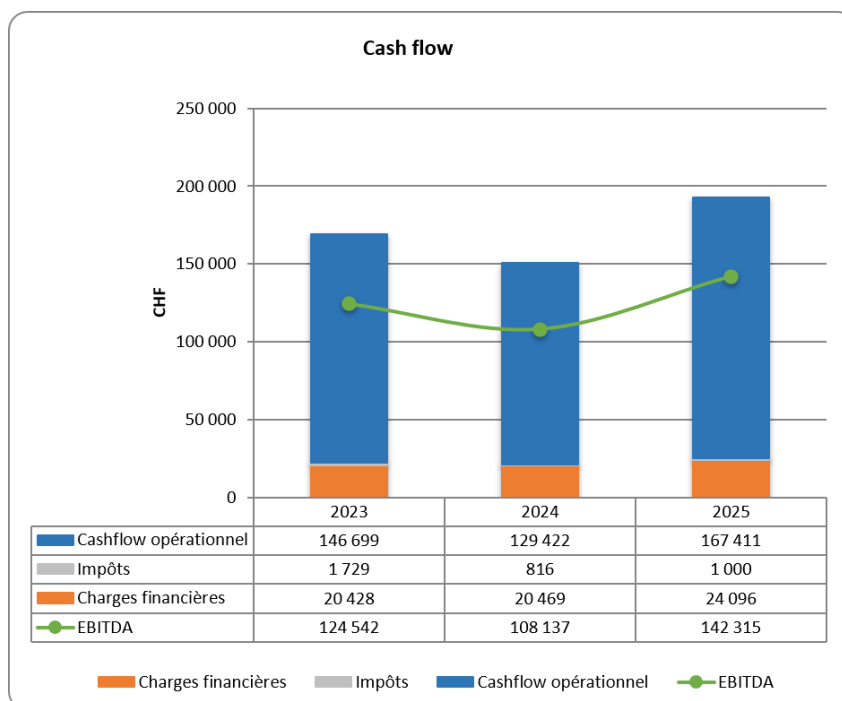


Figure 28 Evolution du casflow

11.1.10. Synthèse du compte de résultat

L'exercice 2025 marque un redressement significatif de la situation financière de Neyergie. Avec un EBITDA de CHF 167'411 en hausse de 29% et un cashflow opérationnel de CHF 142'315, la société démontre sa capacité à couvrir ses amortissements et ses charges financières — objectifs

prioritaires de son modèle. Le résultat net de CHF 10'328, bien que modeste, confirme l'assainissement de la trajectoire financière après plusieurs exercices marqués par des investissements lourds. La société aborde 2026 avec une infrastructure quasi complète et des fondamentaux en nette amélioration.

11.1.11. Divers

Les prêts LEFAP ont été rétribués à hauteur de 3%, sur décision du Conseil d'administration.

11.2. Bilan (voir Annexe II)

11.2.1. Actifs circulants

L'actif circulant s'élève à CHF 447'556 au 31.12.2025, en baisse de CHF -28'288 par rapport à 2024 (CHF 475'844). Cette variation nette modeste masque en réalité des mouvements de trésorerie significatifs sur l'exercice.

La trésorerie recule de CHF 210'653 en 2024 à CHF 147'922 (-30%) en 2025, résultat de trois flux majeurs qui se compensent partiellement : d'une part, Neyergie a remboursé CHF 600'000 sur le crédit relais de la commune (sur un total de CHF 800'000), ce qui constitue le principal décaissement de l'exercice ; d'autre part, une subvention de CHF 70'000 a été encaissée, venant alléger la charge nette.

Par ailleurs, le remboursement du crédit relais a été rendu possible en partie par le déblocage du crédit d'investissement, lequel a permis de reconstituer les liquidités préalablement avancées par Neyergie sur fonds propres pour financer les travaux de la nouvelle chaufferie. Ces mouvements traduisent la normalisation du financement du projet : les investissements réalisés en avance de trésorerie sont désormais adossés à leur financement définitif.

Les créances clients s'élèvent à CHF 242'149 en valeur brute, soit CHF 228'344 après déduction de la correction de valeur de CHF 13'805 (contre CHF 9'806 en 2024), traduisant une prudence accrue sur les impayés. En valeur nette, les créances restent stables par rapport à 2024 (CHF 229'228). Les autres créances à court terme progressent sensiblement de CHF 29'686 à CHF 60'741, principalement sous l'effet du décompte TVA créditeur de CHF 54'920 (contre CHF 26'125 en 2024) : le volume élevé d'investissements déductibles en 2025 a généré un excédent de TVA préalable sur la TVA collectée, donnant lieu à un remboursement à recevoir de l'Administration fédérale des contributions.

Compte	31.12.2025	31.12.2024
▼ Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	150'190.33	210'652.56
^ Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service	228'344.47	229'228.38
1100 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service	242'149.47	239'034.38
1109 Corrections de la valeur des créances résultant des ventes de biens et de prestations de service à c	-13'805.00	-9'806.00
▼ Autres créances à court terme	60'740.64	29'686.30
Stocks et prestations de service non facturées	0.00	0.00
▼ Actifs de régularisation (actifs transitoires)	8'280.32	6'276.36
Total de l'actif circulant	447'555.76	475'843.60

Figure 29 Actifs circulants

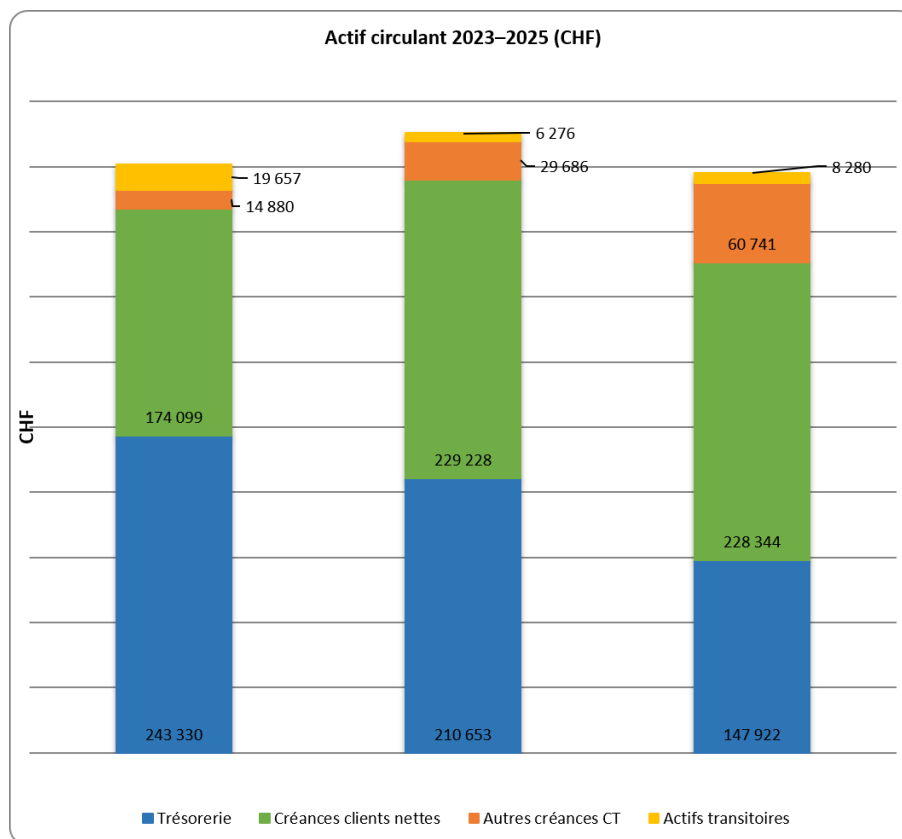


Figure 30 Evolution de l'actif circulant

11.2.2. Actifs immobilisés

L'actif immobilisé s'élève à CHF 2'843'507 au 31.12.2025, en hausse de CHF 917'809 par rapport à 2023 (CHF 1'925'698), soit une progression de 48%. Cette augmentation reflète l'intensité des investissements réalisés dans le cadre de la nouvelle chaufferie et de l'extension des infrastructures énergétiques.

Les postes les plus significatifs en valeur brute sont le réseau CAD fouilles et tuyaux (CHF 1'222'627), la centrale CAD production et machines (CHF 924'818) — ce dernier ayant plus que décuplé par rapport à 2023 (CHF 60'472) avec la mise en service de la PAC — ainsi que la centrale PV panneaux solaires (CHF 338'046) et les installations sous-stations CAD (CHF 353'643).

Les amortissements cumulés s'élèvent à CHF 779'364 contre CHF 433'012 en 2023, progressant logiquement avec la croissance de la base d'actifs. Le taux d'amortissement moyen ressort à 22%, cohérent avec la durée de vie des infrastructures énergétiques.

Le total des actifs du bilan atteint CHF 3'288'794, contre CHF 2'377'663 en 2023 (+38%), témoignant de la transformation profonde du patrimoine de Neyergie au cours des deux derniers exercices. L'essentiel de cette croissance est concentré sur les actifs productifs — PAC, chaufferie, microgrid — qui constitueront le socle de l'exploitation pour les 20 prochaines années.

Immobilisations financières	0.00	0.00
Participations	0.00	0.00
✓ Immobilisations corporelles	2'843'506.75	2'048'583.47
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
Capital-actions non libéré	0.00	0.00
Total de l'actif immobilisé	2'843'506.75	2'048'583.47
Total des actifs	3'291'062.51	2'524'427.07

Figure 31 Actif immobilisé et total des actifs

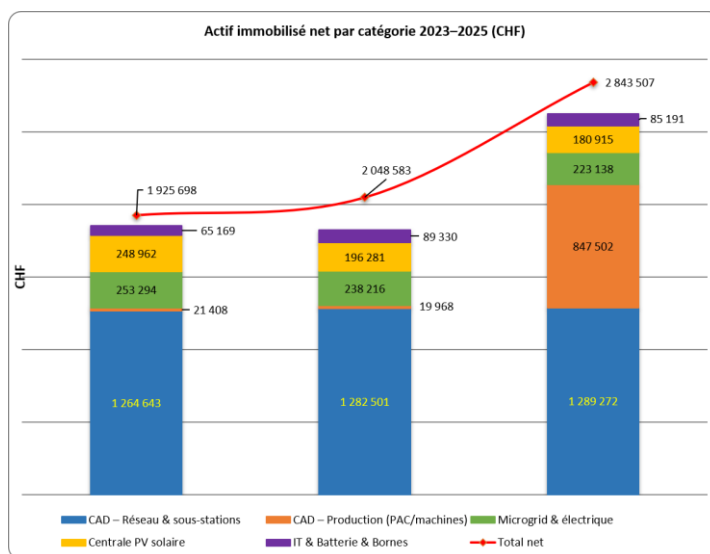


Figure 32 Evolution de l'actif immobilisé

11.2.3. Capitaux étrangers

- Vue d'ensemble**

Les capitaux étrangers de Neyergie SA ont progressé de 968'308 CHF (+64%) entre 2023 et 2024, passant de 1'508'966 CHF à 2'477'274 CHF. Cette hausse est principalement imputable à un nouveau prêt bancaire BCF de 1'250'000 CHF contracté pour financer la construction de la nouvelle chaufferie. En contrepartie, la Commune de Neyruz a réduit son crédit relais de 600'000 CHF, opérant ainsi une substitution partielle de la dette communale vers une dette bancaire de marché. Les dettes à court terme progressent plus modestement (+16%), reflétant l'activité constructive en cours.

- Dettes à court terme**

Les dettes fournisseurs constituent la variation la plus marquée au sein du court terme : elles augmentent de 197'277 CHF (+137%), directement liées aux factures en attente des entreprises de construction. Les passifs transitoires diminuent fortement (-88'468 CHF, -68%), signe d'une meilleure clôture comptable. Les acomptes de tiers restent quasi stables, confirmant la fidélité du portefeuille clients chaleur.

- **Dettes à long terme**

La dette à long terme est dominée en 2024 par le prêt BCF de 1'250'000 CHF, entièrement absent en 2023. Le crédit de la Commune de Neyruz passe de 800'000 CHF à 200'000 CHF, soit –600'000 CHF. Les prêts LEFAP (personnes privées) restent stables, rémunérés à 3% sur décision du CA.

- **Ratio endettement LT / Total des actifs (%)**

Le ratio dettes LT sur total actifs passe de 33,9% à 52,2%. Cette progression reflète l'investissement dans l'outil de production (chaufferie, PAC). Le seuil d'alerte sectoriel se situe selon les bonnes pratiques autour de 65–70% pour une structure de service énergétique.

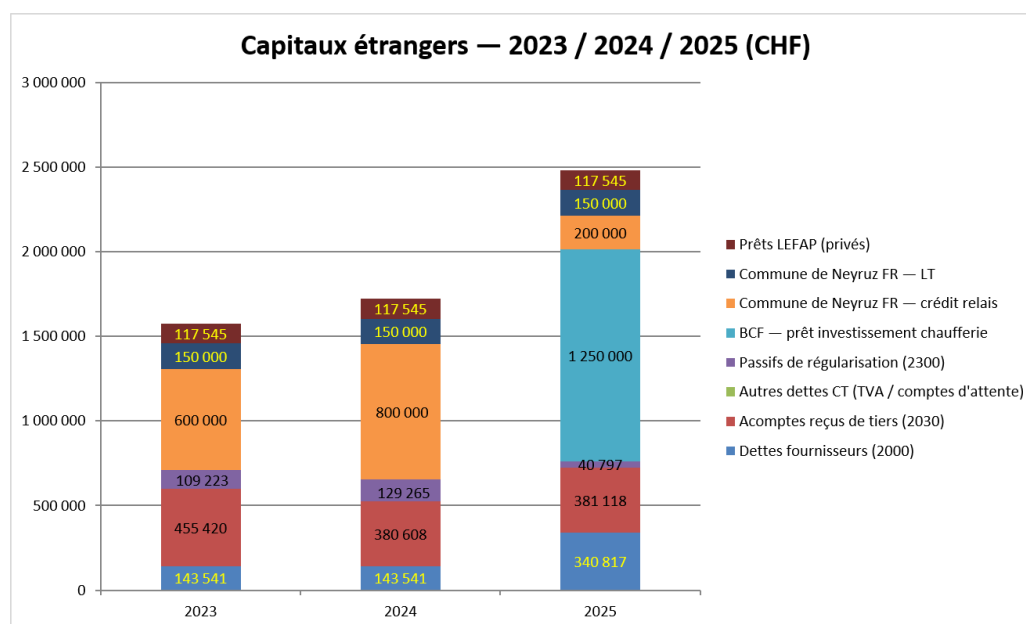


Figure 33 Evolution des capitaux étrangers

11.2.4. Bilan et bénéfice

Les capitaux propres de Neyergie SA progressent régulièrement sur les trois exercices, passant de 799'365 CHF en 2023 à 813'789 CHF en 2025, soit une hausse de 14'424 CHF (+1,8%). Cette évolution positive, modeste en valeur absolue, témoigne d'une capacité bénéficiaire maintenue malgré un contexte d'investissements importants.

Le socle fixe — capital-actions de 400'000 CHF et prêt postposé de la Commune de Neyruz de 350'000 CHF — reste inchangé sur l'ensemble de la période, représentant 92% des capitaux propres totaux. C'est un niveau de stabilité structurelle qui est une caractéristique propre aux sociétés d'utilité publique.

La progression de 2023 à 2024 (+4'096 CHF) est entièrement portée par le report du bénéfice 2023 : le bénéfice reporté passe de 46'365 CHF à 49'961 CHF, tandis que le bénéfice de l'exercice 2024 recule à 4'096 CHF, contre 14'022 CHF l'année précédente. Ce repli reflète les charges exceptionnelles absorbées en 2024 — amortissements accélérés sur les onduleurs et provisions pour litige. La réserve légale progresse de 3'000 CHF à 3'500 CHF, conformément à la décision de l'assemblée générale.

En 2025, les capitaux propres atteignent leur niveau le plus élevé sur la période à 813'789 CHF. Le bénéfice de l'exercice retrouve 10'328 CHF, signe d'un retour à une exploitation normalisée. La réserve légale atteint 4'000 CHF, poursuivant sa constitution progressive.

En synthèse, la structure des capitaux propres reste saine mais contrainte : leur niveau demeure limité au regard de l'endettement à long terme de 1'717'545 CHF contracté pour financer la nouvelle chaufferie. La priorité des prochains exercices sera de maintenir une exploitation bénéficiaire régulière afin de renforcer progressivement les fonds propres et d'améliorer le ratio d'autonomie financière.

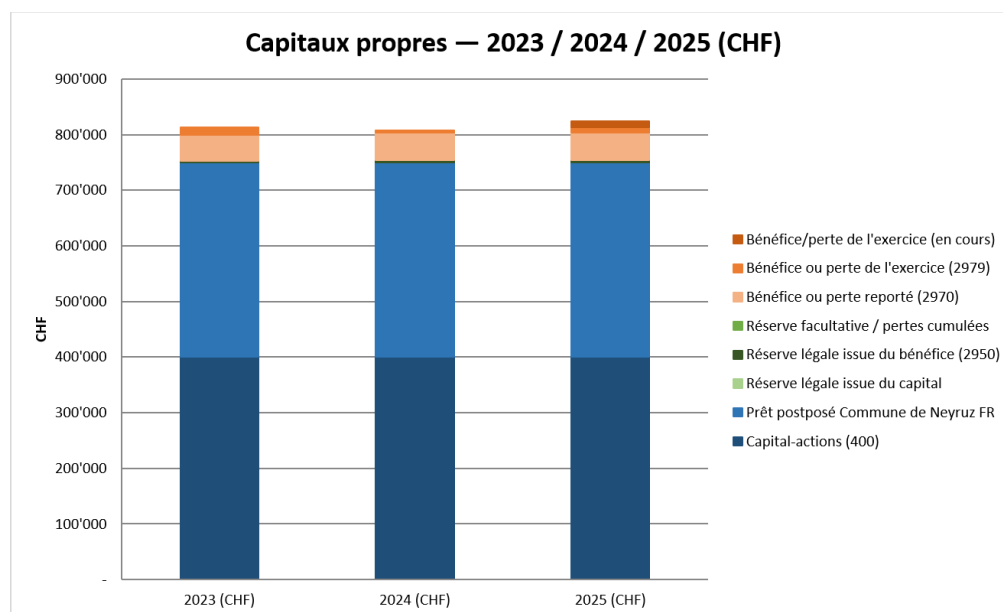


Figure 34 Evolution des capitaux propres

NEYERGIE SA				
Boucllement exercice 2025 — Capitaux propres				
N° cpte	Libellé	2025	2024	2023
Capitaux propres				
2800	Capital-actions	400'000	400'000	400'000
	Prêt postposé	350'000	350'000	350'000
2950 Réserve légale issue du bénéfice				
	Réserve légale issue du bénéfice	4'000	3'500	3'000
2970 Bénéfice ou perte reporté				
	Bénéfice ou perte reporté	49'461	45'865	34'952
	Bénéfice de l'exercice	10'328	7'406	9'103
Total capitaux propres		813'789	806'771	797'055

Figure 35 Fonds propres

11.2.5. Conclusion bilan 2025

Les capitaux étrangers de Neyergie SA s'établissent à 2'858'392 CHF en 2025, en hausse de 66% sur deux ans, portés par l'activation du prêt BCF de 1'250'000 CHF et la progression des dettes fournisseurs liées aux travaux en cours. En contrepartie, le remboursement de 600'000 CHF sur le crédit relais communal démontre la capacité de la société à honorer ses engagements. Ce niveau d'endettement, bien que significatif, est structurellement justifié par des investissements productifs à longue durée de vie dont les revenus futurs assureront progressivement le service de la dette.

En synthèse, Neyergie dispose d'un bilan solide, avec un patrimoine productif en forte croissance et une dette structurée et maîtrisée.

11.3. Bouclement

Depuis la création de la société, la dotation annuelle à la réserve légale était fixée à CHF 500, les bénéfices réalisés étant modestes durant la phase de développement de l'entreprise. Les résultats s'améliorant, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter cette allocation à CHF 6 000 pour l'exercice 2025, afin de progresser plus rapidement vers le plafond légal de CHF 80 000. La réserve atteint ainsi CHF 10 000, et CHF 70 000 restent encore à constituer.

Affectation du bénéfice	
Proposition du Conseil d'administration	
Allouer CHF 6 000 à la réserve légale	Solde reporté à nouveau

Figure 36 Allocation du bénéfice

12. Budget 2026

12.1. Budget opérationnel

Le budget 2026 a été établi sur la base des réalisations 2025, en tenant compte des évolutions significatives attendues dans la structure de production de chaleur et d'électricité. Il reflète une année de consolidation après la phase d'investissement intensif, avec une amélioration structurelle des charges de matériel compensée par des provisions prudentes sur les charges d'exploitation.

Sur le plan des produits, le chiffre d'affaires est budgété stable à CHF 581'000, le périmètre des consommateurs restant inchangé.

La transformation la plus significative concerne les charges de matériel, attendues en baisse de CHF 18'000 malgré la montée en puissance des nouvelles installations. La consommation de mazout sera limitée aux six premiers mois de l'année — janvier à juin — avant l'arrêt définitif avec la mise en service complète de la PAC et des nouvelles chaudières à bois dès septembre. Ces dernières produiront à un coût inférieur à la production au mazout, générant une économie structurelle durable. La hausse de consommation électrique liée à la PAC sera compensée par le tarif contractuel plus favorable du nouveau contrat avec le fournisseur.

Les autres charges d'exploitation sont budgétées en baisse notable à CHF 48'000 contre CHF 82'220 en 2025, les charges exceptionnelles liées au 10ème anniversaire et aux travaux IT de la chaufferie ne se reproduisant pas. Des provisions prudentes ont néanmoins été constituées pour les impayés (ducroire CHF 5'000) et les imprévus (CHF 5'000).

La maintenance est volontairement portée à CHF 16'000, intégrant les interventions prévisibles sur la chaudière existante et les onduleurs de la centrale solaire, dont les défaillances constatées pourraient nécessiter des remplacements partiels.

L'EBITDA budgété s'élève à CHF 219'000, en progression de 31% par rapport à 2025, permettant de couvrir intégralement les amortissements de CHF 183'500 — dont CHF 16'000 sur les nouveaux investissements de CHF 400'000 amortis sur 25 ans. Après charges financières de CHF 28'000, reflétant le crédit BCF sur une année pleine, le résultat net ressort à CHF 6'500.

Ce résultat, volontairement modeste et conforme à l'objectif statutaire de Neyergie, confirme la trajectoire d'une société qui entre dans sa phase de maturité opérationnelle : infrastructure quasi complète, charges de combustibles fossiles en voie d'extinction, et cashflow opérationnel solide pour assurer le service de la dette et les amortissements.

Budget prévisionnel 2026 – Neyergie SA				
Compte de résultat	2025 Réel	2026 Budget	Variation CHF	Hypothèses
PRODUITS				
Chiffre d'affaires net	581 284	581 000	-284	Stable — périmètre inchangé
PRODUITS NETS	581 284	581 000	-284	
CHARGES DE MATÉRIEL				
Mazout (huile de chauffage)	107 364	42 000	-65 364	6 mois jan—juin, arrêt dès PAC opérationnelle
Plaquettes forestières	35 060	55 000	+19 940	Nouvelles chaudières dès sept.
Electricité (achat GRD)	82 961	83 000	+39	Volume PAC ↑, tarif contractuel ↓ — stable net
Services et prestations tiers	89 507	109 000	+19 493	Inclut maintenance chaudière et onduleur
Maintenance	6 940	16 000	+9 060	+CHF 6'000 — chaudière existante + onduleur
Batterie et bornes de recharge	9 821	9 000	-821	Stable
TOTAL CHARGES MATÉRIEL	331 653	314 000	-17 653	
MARGE BRUTE	249 631	267 000	+17 369	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
IT Informatique	5 335	5 000	-335	Stable
Marketing	9 407	3 000	-6 407	Sans 10ème anniversaire
Loyer	15 000	20 000	+5 000	Année complète (vs 3 trimestres 2025)
Services admin et ops	9 766	10 000	+234	Stable
Ducroire / provision impayés	0	5 000	+5 000	Provision prudente
Divers et imprévus	0	5 000	+5 000	Provision prudente
TOTAL AUTRES CHARGES	82 220	48 000	-34 220	
EBITDA	167 411	219 000	+51 589	
AMORTISSEMENTS				
Amortissements base existante	167 485	167 500	+15	Stable
Amortissements nouveaux invest.	0	16 000	+16 000	CHF 400'000 / 25 ans
TOTAL AMORTISSEMENTS	167 485	183 500	+16 015	
EBIT	-73	35 500	+35 573	
CHARGES FINANCIÈRES				
Intérêts et charges financières	24 096	28 000	+3 904	Crédit BCF CHF 1.2M pleine année
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-24 170	7 500	+31 670	
ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels	35 497	0	-35 497	Non reconductibles
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (final)	11 328	7 500	-3 828	
Impôts directs	1 000	1 000	+0	Stable
RÉSULTAT NET	10 328	6 500	-3 828	

Figure 37 Budget opérationnel 2026

12.2. Budget d'investissements 2026

Le budget d'investissement 2026 s'élève à CHF 425'000, réparti en deux volets distincts.

Le volet principal, de CHF 400'000, est consacré à la finalisation de la nouvelle chaufferie : acquisition et installation des chaudières à bois, raccordement au réseau CAD existant, instrumentation et régulation. Ces investissements permettront la mise en service complète dès septembre 2026, marquant l'arrêt définitif du mazout comme source principale de chaleur. Ce montant sera financé par le crédit d'investissement BCF en cours.

Le second volet, de CHF 25'000, couvre le raccordement de nouveaux clients au réseau, comprenant les sous-stations, les travaux de génie civil et la fourniture des sous-stations. Ces investissements seront financés sur l'autofinancement généré par le cashflow opérationnel.

L'ensemble de ces investissements sera amorti sur 25 ans, générant une charge annuelle supplémentaire de CHF 17'000 dès 2026, déjà intégrée dans le budget d'exploitation.

Budget d'investissement 2026 – Neyergie SA				
Poste d'investissement	Montant CHF	Amort. /an	Durée	Remarques
NOUVELLE CHAUFFERIE				
Chaudières à bois (nouvelles)	300 000	12 000	25 ans	Remplacement chaudière existante — mise en service sept. 2026
Installations et raccordements	60 000	2 400	25 ans	Travaux de raccordement au réseau CAD existant
Instrumentation et régulation	25 000	1 000	25 ans	Capteurs, vannes, automates liés aux nouvelles chaudières
Divers et imprévus chaufferie	15 000	600	25 ans	Provision 5% du budget chaufferie
SOUS-TOTAL NOUVELLE CHAUFFERIE	400 000	16 000		
RACCORDEMENTS NOUVEAUX CLIENTS				
Sous-stations et raccordements réseau	14 000	800	25 ans	Extension réseau CAD vers nouveaux consommateurs
Travaux de génie civil	11 000	200	25 ans	Fouilles et remise en état
SOUS-TOTAL NOUVEAUX CLIENTS	25 000	1 000		
TOTAL BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026	425 000	17 000		
FINANCEMENT				
Crédit d'investissement BCF (solde disponible)	400 000	Utilisation du crédit en cours		
Autofinancement (cashflow opérationnel)	25 000	Raccordements nouveaux clients		
TOTAL FINANCEMENT	425 000			

Figure 38 Budget investissement 2026

12.3. Note relative aux subventions

Il convient de noter que les éventuelles subventions — cantonales, fédérales ou de tiers — relatives aux investissements ne sont pas intégrées dans le présent budget. Toute subvention obtenue viendra améliorer le résultat et/ou réduire le recours au crédit d'investissement, constituant ainsi un potentiel d'amélioration non budgété.

13. Stratégie 2026 - 2028

La stratégie de Neyergie pour les trois prochaines années s'articule autour de trois axes prioritaires, dans la continuité des investissements réalisés et en vue d'atteindre l'objectif fondateur de la société : la fourniture d'énergie 100% renouvelable à ses clients d'ici 2027.

Axe 1 — Finalisation de l'infrastructure et 100% renouvelable

2026 marquera l'achèvement du programme d'investissement avec la mise en service des nouvelles chaudières à bois en septembre, mettant un terme définitif à la dépendance au mazout. Dès lors, la production de chaleur reposera exclusivement sur la PAC et les chaudières à bois, deux sources entièrement renouvelables. L'objectif 100% renouvelable, inscrit dans la vision fondatrice de Neyergie, sera ainsi atteint. L'année 2027 sera consacrée à l'optimisation des algorithmes de l'EMS et à la montée en puissance progressive des nouvelles installations.

Axe 2 — Croissance du réseau et consolidation financière

Le raccordement de 300 kW thermiques supplémentaires constitue la priorité commerciale de la période. Cette croissance, conditionnée à l'engagement de la Commune en matière d'obligations de raccordement pour les futurs développements immobiliers, permettra d'améliorer significativement le taux de charge du réseau et de dégager les marges nécessaires au remboursement structuré de la dette. L'horizon 2028 devrait voir Neyergie atteindre un niveau de cashflow opérationnel permettant de couvrir le service de la dette sans recours à des subventions ou à des financements exceptionnels.

Axe 3 — Maturité opérationnelle de la filière électrique

La filière électrique fera l'objet d'une attention particulière sur la période 2026–2028. La refonte du suivi des flux, l'amélioration de la précision de facturation et la révision du modèle tarifaire constitueront les chantiers prioritaires. À l'horizon 2028, le remplacement de la batterie devra être anticipé et financé sur fonds propres, sans recours à l'endettement. Cet objectif impose dès aujourd'hui une discipline rigoureuse dans la gestion de la marge électrique.

14. Perspectives

L'exercice 2025 marque l'aboutissement de la phase d'investissement la plus intensive de l'histoire de Neyergie. Pour aborder sereinement les années à venir et honorer les engagements financiers liés à ces investissements, deux axes de développement sont indispensables : la croissance du réseau de chaleur et l'optimisation de la filière électrique.

1.1. Développement du réseau de chaleur

La viabilité économique à long terme du réseau de chaleur repose sur l'accroissement du volume d'énergie distribuée. Un raccordement supplémentaire d'un minimum de 300 kW thermiques est nécessaire pour atteindre un niveau de charge suffisant permettant de couvrir les charges fixes et le service de la dette avec une marge adéquate.

Cet objectif ne pourra être atteint sans l'engagement actif de la Commune de Neyruz en tant que propriétaire foncier. Il est indispensable que la Commune inscrive dans les conditions de vente de ses terrains l'obligation de se raccorder au réseau de chaleur ainsi qu'elle soutienne le raccordement au réseau de chaleur pour tout développement immobilier dans le périmètre du réseau de chaleur et au-delà. Cette mesure, courante dans les communes suisses disposant d'un réseau de chaleur à distance, est la condition sine qua non pour atteindre la masse critique nécessaire à l'équilibre financier durable de la société.

14.1. *Optimisation de la filière électrique*

La filière électrique requiert un travail de fond rigoureux et méthodique sur deux plans complémentaires.

D'une part, la facturation doit être revue et affinée. Le suivi minutieux des flux d'électricité — entre production solaire, stockage batterie, autoconsommation et injection réseau — est une tâche complexe mais incontournable. La précision de la mesure conditionne directement la justesse de la facturation et, partant, les revenus de la société. Des écarts non détectés, même faibles, se traduisent par des pertes cumulées significatives sur l'exercice.

D'autre part, le rendement global des installations électriques doit être amélioré. Les marges actuellement dégagées sur la filière électrique sont insuffisantes pour financer les investissements à venir, au premier rang desquels figure la reprise de la batterie au terme des cinq ans d'exploitation. Une réflexion structurée doit être engagée sur la plateforme de facturation et les contrôles de la plausibilité des valeurs mesurées. Le but étant de déterminer les lacunes afin de dégager un cashflow électrique permettant le renouvellement des équipements sans recours systématique à l'endettement.

Ces deux chantiers — croissance thermique et optimisation électrique — ne sont pas optionnels. Ils constituent les conditions nécessaires pour que Neyergie aborde sa deuxième décennie avec les moyens de ses ambitions : une infrastructure moderne, un réseau en croissance et une situation financière consolidée au service de ses clients et de la transition énergétique de la commune.

15. *Conclusion*

Le 10ème exercice de Neyergie SA s'achève sur un bilan positif, tant sur le plan opérationnel que financier. Après plusieurs années marquées par des investissements importants, des défis techniques liés à la transition énergétique et une gestion complexe de la période provisoire, la société entre dans une nouvelle phase de sa vie : celle de la maturité.

Sur le plan technique, l'infrastructure énergétique est quasi complète. La pompe à chaleur, les accumulateurs, l'aéro-échangeur, la batterie, le microgrid et les systèmes de gestion intelligente sont opérationnels. L'EMS optimise en temps réel le coût de production en arbitrando entre les différentes sources d'énergie disponibles. La dernière étape — la mise en service des nouvelles chaudières à bois en septembre 2026 — marquera l'aboutissement de dix années de construction patiente d'un système énergétique local, renouvelable et résilient.

Sur le plan financier, l'exercice 2025 démontre la solidité du modèle. Avec un EBITDA de CHF 167'411 en hausse de 29%, un cashflow opérationnel de CHF 142'315 et un résultat net de CHF 10'328, Neyergie confirme sa capacité à couvrir ses amortissements et ses charges financières — objectifs prioritaires d'une société de distribution d'énergie à but non lucratif. Le bilan, porté par un actif immobilisé en forte croissance à CHF 2'843'507, reflète la valeur du patrimoine énergétique constitué au bénéfice de la collectivité.

Sur le plan stratégique, les trois prochaines années seront décisives. L'atteinte du 100% renouvelable, le raccordement de nouveaux clients et l'optimisation de la filière électrique constituent les conditions nécessaires pour que Neyergie honore ses engagements financiers et consolide sa position de partenaire énergétique de référence pour la commune de Neyruz et ses habitants.

Le conseil d'administration et la direction tiennent à remercier chaleureusement les clients pour leur confiance, la Commune de Neyruz pour son soutien indéfectible depuis la fondation, les partenaires financiers pour leur engagement à long terme, ainsi que l'ensemble des prestataires et collaborateurs qui contribuent quotidiennement à la mission de Neyergie.

Neyergie aborde sa deuxième décennie avec confiance, une infrastructure solide, une vision claire et la conviction que l'énergie locale, renouvelable et gérée intelligemment est la réponse aux défis énergétiques de demain.

Rédaction du rapport d'activité, par M Wicht, au nom du Conseil d'Administration

Neyruz le, 01 juin 2026

Rapport validé par le Conseil d'administration le 27 mai 2026

Rapport présenté à l'Assemblée générale le 9 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Wicht'.

Martial Wicht
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Dafflon'.

Maryline Dafflon
Vice-Présidente

Annexes : Annexe I Compte d'exploitation 2025

Annexe II Bilan 2025